



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



Sommaire

Introduction du président	p.04
Les 4 façades du SSM	p.05
Les missions de l'association	p.06
Les temps forts de l'année 2024	p.08
Chiffres clés 2024	p.10
Les projets structurants du SSM	p.16
Le bilan de l'activité	p.36
Accueillir le marin dans la profession	p.36
Faciliter la vie professionnelle et personnelle	p.48
Préparer la fin d'activité et accompagner les pensionnés	p.64
Les perspectives du directeur	p.70

L'introduction du Président

Vous tenez une nouvelle fois entre vos mains le rapport d'activité du SSM au cours de l'année 2024.

L'actualité internationale depuis les élections américaines reflète le bouleversement des rapports économiques, voire de force, entre les différents opérateurs mondiaux.

Le secteur maritime est au cœur des enjeux pour la circulation des marchandises et des humains.

Le pavillon français est un pavillon d'excellence et l'excellence de ses équipages résulte d'un écosystème administratif et social auquel le SSM est intégré et dont les compétences sont reconnues.

Pour ces raisons, il nous a semblé important et opportun de vous présenter l'engagement de ses équipes et la dynamique des projets et des actions portées par le SSM.

Ce n'est pas un vain mot que d'avancer que le SSM est au service des marins, de leurs familles et de toutes les populations maritimes mais l'évolution du monde, les complexités sociétales, familiales impliquent aussi de nouvelles réponses adaptées et efficaces. Le SSM avec ses partenaires traditionnels mais aussi grâce à de nouveaux partenariats s'efforce d'être à l'écoute et en action pour trouver des solutions adaptées.

Au-delà des situations individuelles, le SSM s'engage aussi en faveur de thématiques plus larges comme la désinsertion professionnelle, scolaire ou les discriminations sexistes et les harcèlements, moral, scolaire et/ou sexuel.

Pour atteindre ces objectifs et aboutir aux résultats que vous lirez au cours des pages suivantes, pour venir en appui des équipes sur le terrain, il était important que l'équipe du siège se réorganise, s'accroisse en nombre et en compétences, avec de nouveaux outils pour une meilleure efficacité. L'accueil des marins est aussi au cœur de nos préoccupations avec le déménagement de certains postes plus fonctionnels et mieux situés avec l'objectif de rester un service de proximité.

L'année 2025 sera sur cette même dynamique tant en ce qui concerne les objectifs, que les moyens humains et matériels, mais surtout aussi par la confiance et l'accompagnement témoignés par les partenaires que je remercie une nouvelle fois, dont certains n'hésitent pas à confier au SSM des tâches nouvelles que les équipes relèvent avec pugnacité et fierté.

Hubert Carré

Président du Service Social Maritime



Les 4 façades du SSM

84 salariés

47 Travailleurs sociaux

22 Secrétaires Sociales

10 Fonctions supports

03 CIP (Conseillers en insertion professionnelle)



90 %
de femmes



10 %
d'hommes



Accueillir à l'entrée dans la profession



Le référent SSM au sein d'un organisme de formation

Met en place des permanences
Participe à la vie et aux événements de l'établissement
Fait le lien avec les acteurs et partenaires du territoire (SSGM, épicerie solidaire, protection de l'enfance...)

Intervention individuelle

Etat des lieux de situation
Rechercher et cibler les aides possibles
Veiller à la constitution des dossiers
Assurer le suivi

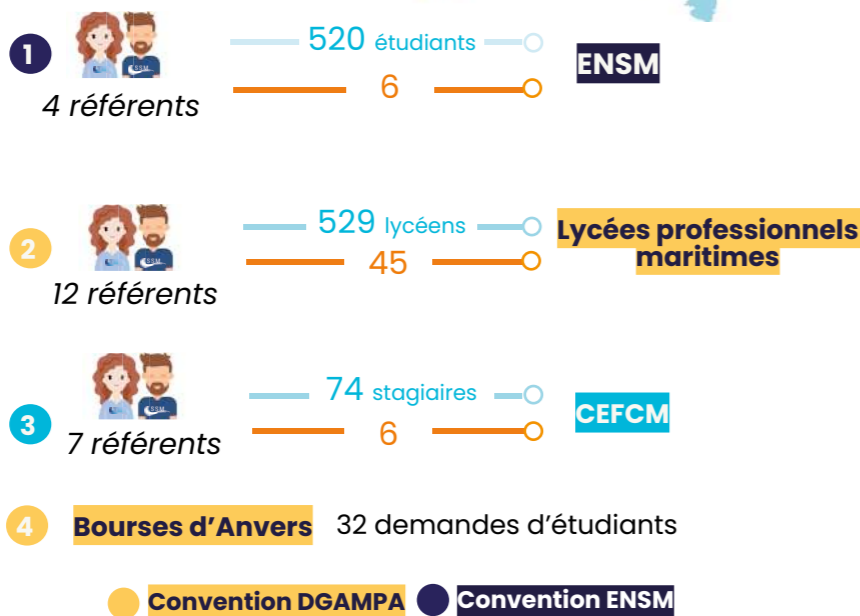
Intervention collective

Animer ou co-animer des interventions

Sensibiliser et informer sur des mesures de prévention

Communication d'informations sociales

Faire connaître nos actions



Faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale



Le référent SSM en entreprise

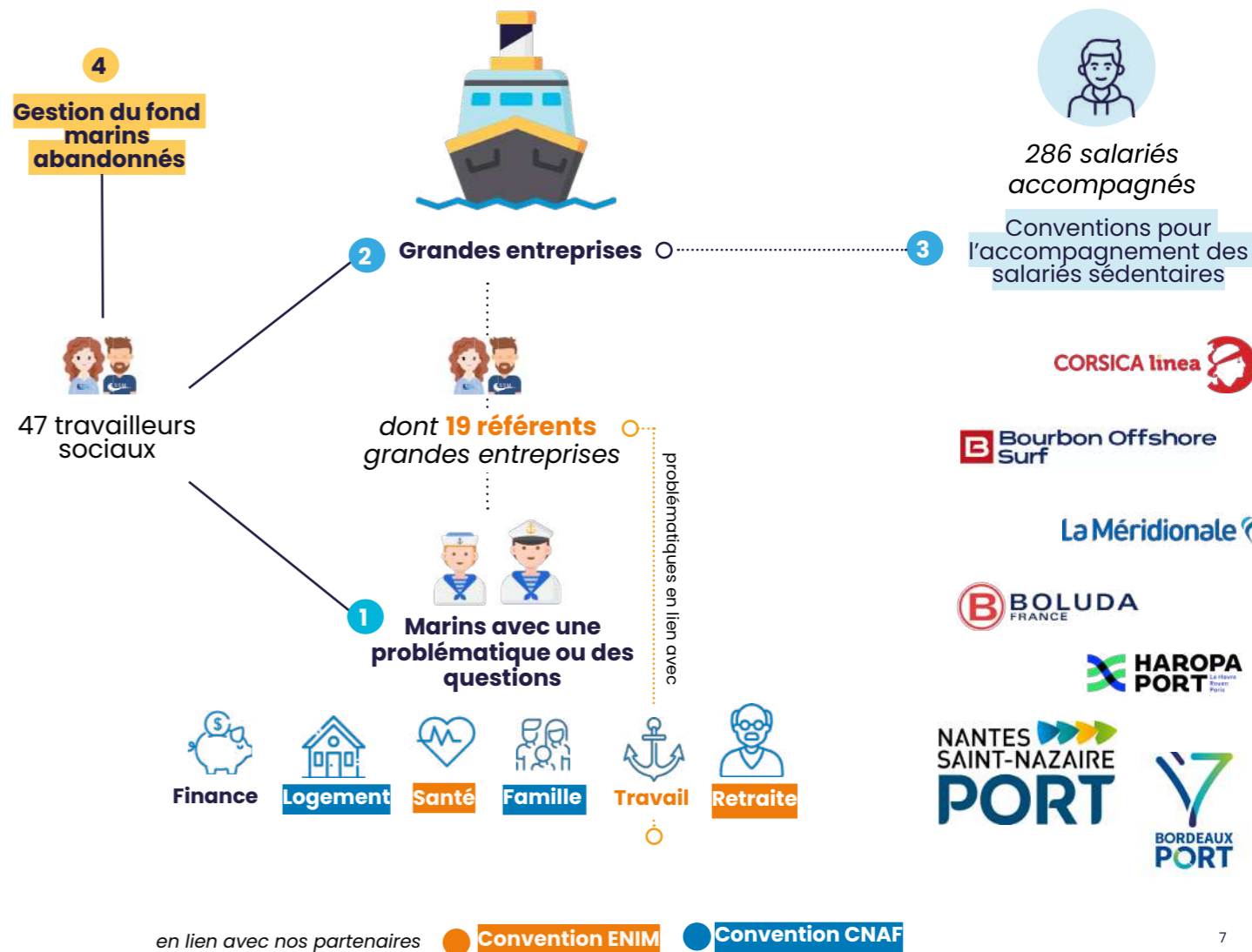
Permanences à quai ou à bord
Conseil et médiation sociale
Suivi des marins en arrêt de travail
Commission sociale
Participation aux instances
Actions de prévention en entreprise



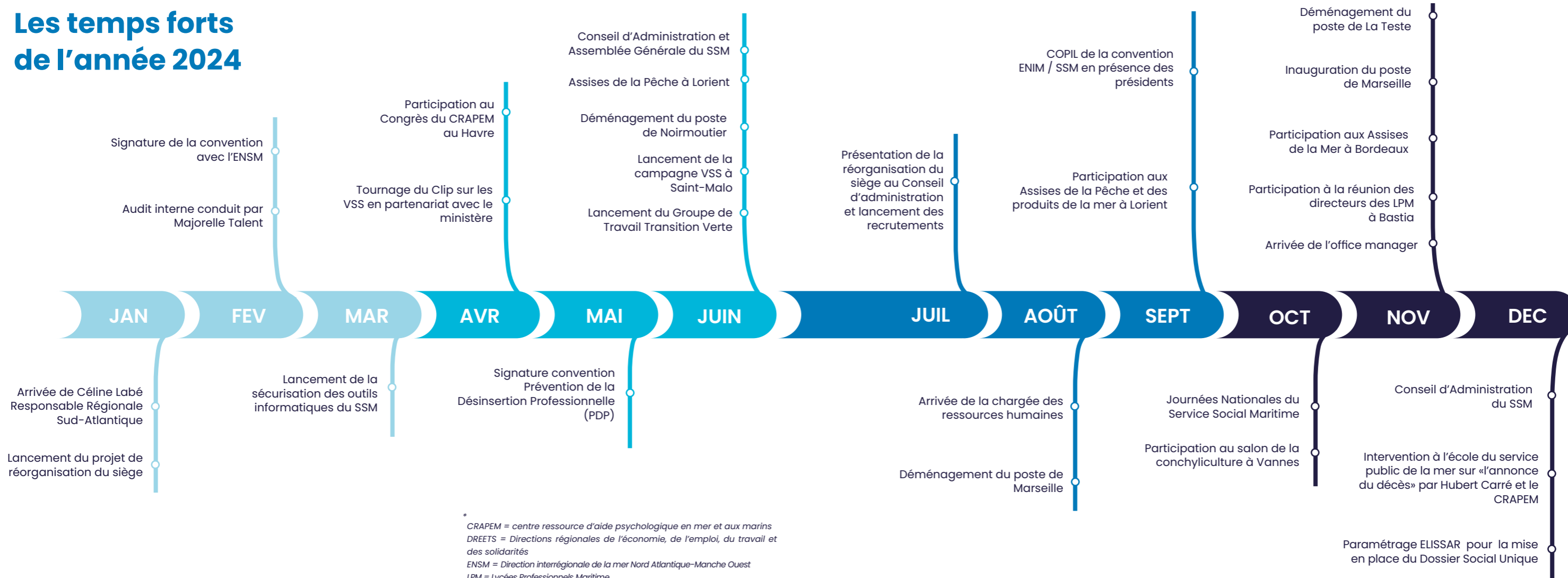
Le travailleur social au quotidien

Au quotidien, les travailleurs sociaux accompagnent les marins sur les problématiques sociales qu'ils peuvent rencontrer à titre individuel ou familiale.

Faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale



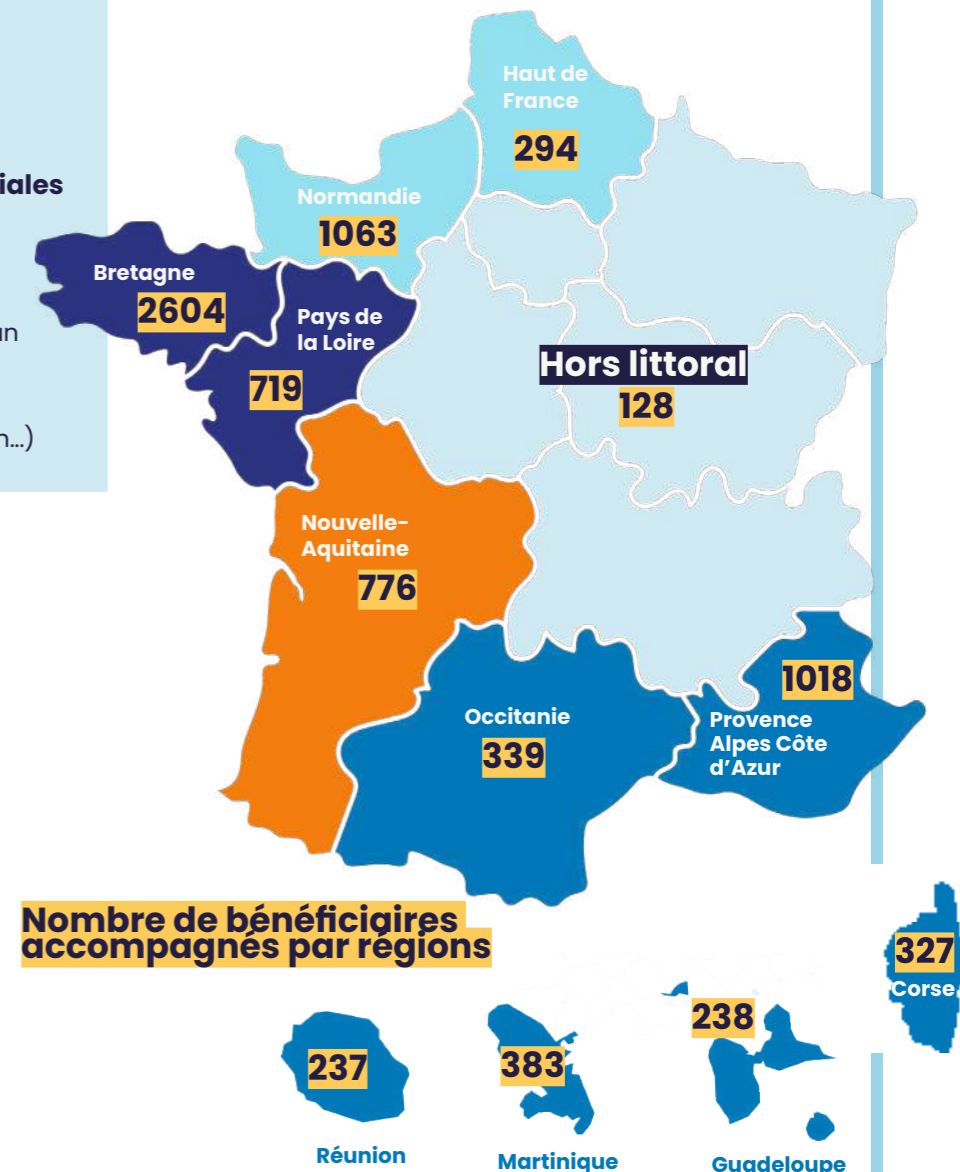
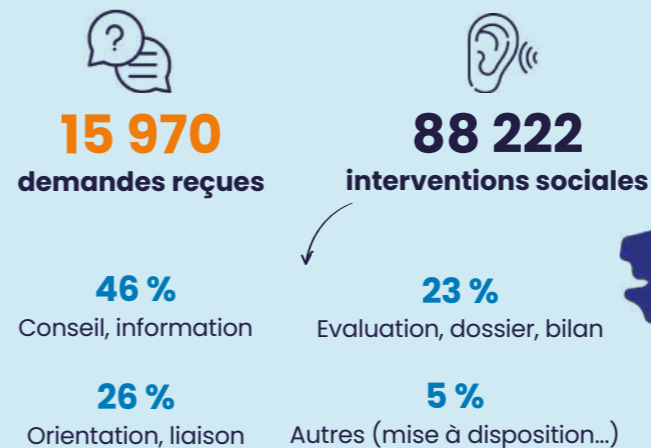
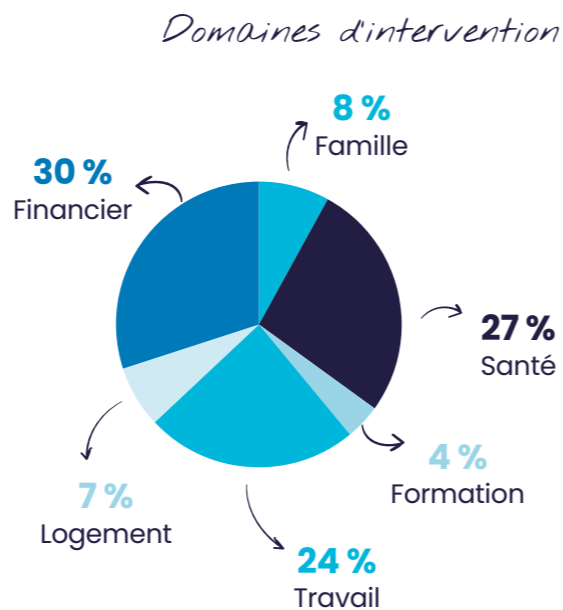
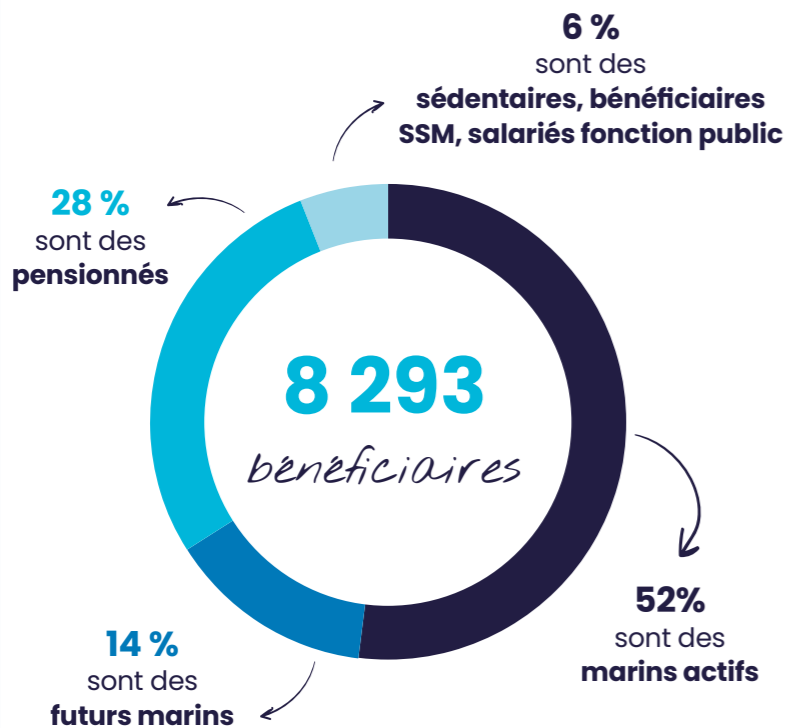
Les temps forts de l'année 2024



*
 CRAPEM = centre ressource d'aide psychologique en mer et aux marins
 DREETS = Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
 ENSM = Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
 LPM = Lycées Professionnels Maritime
 RPS = Risques Psychosociaux
 PDP = Prévention de la Désinsertion Professionnelle
 VSS = Violences Sexistes et Sexuelles

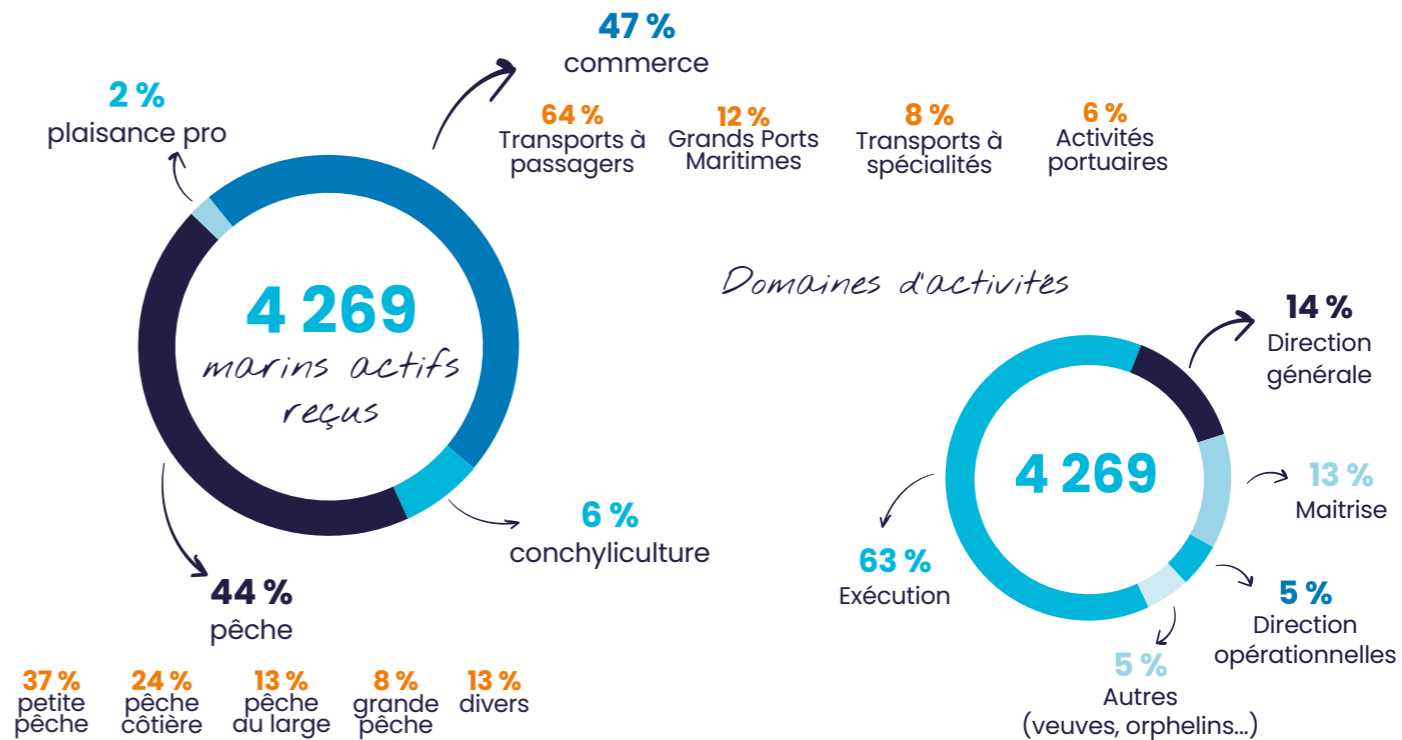
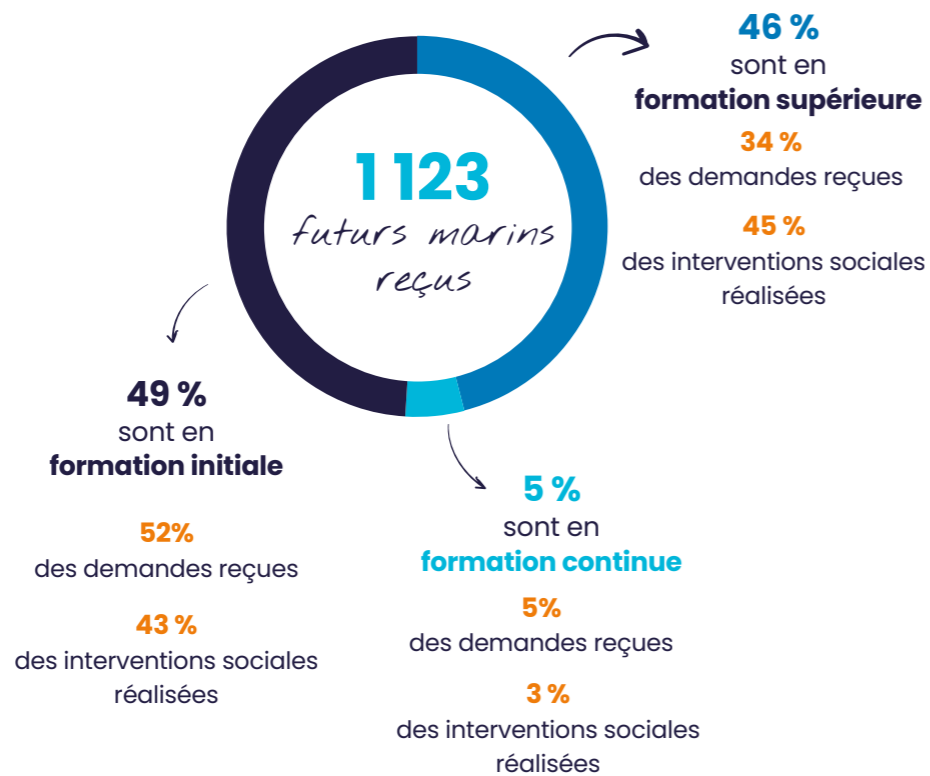
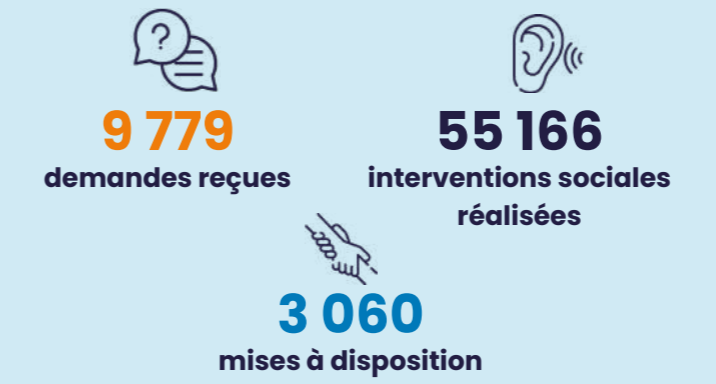
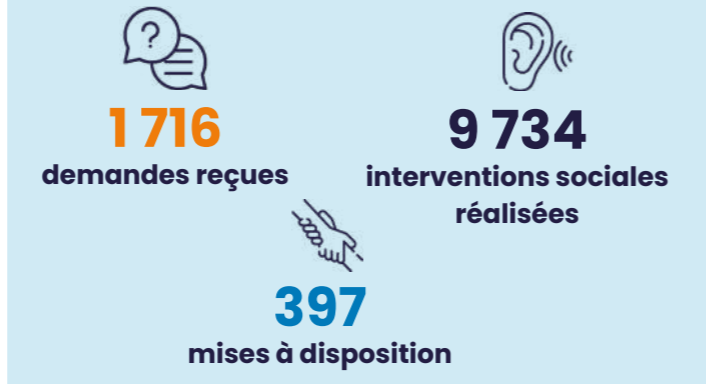
01 Les chiffres clés 2024

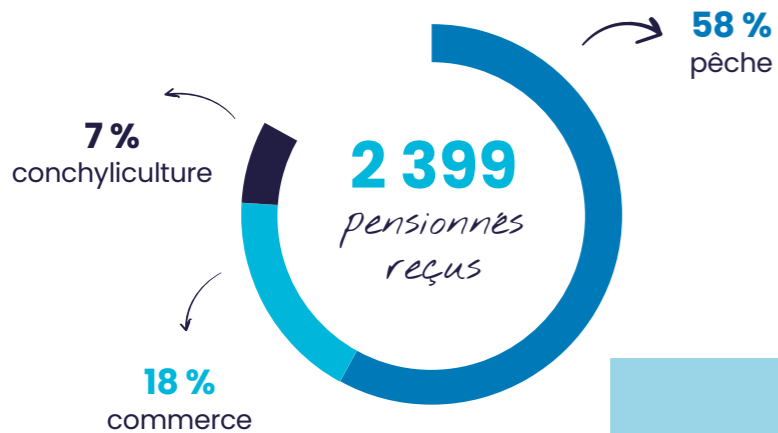
L'activité du SSM en quelques indicateurs clés.



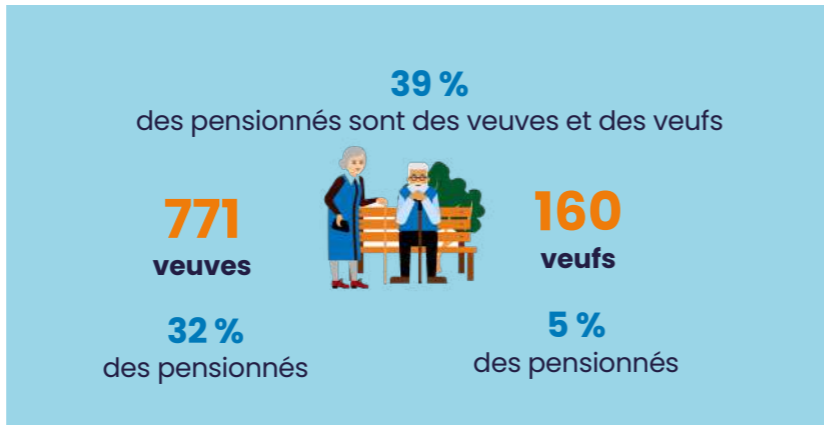
- Répartition des bénéficiaires selon les DIRM et les DM*
- 17 % DIRM Manche Est Mer du Nord
 - 40 % DIRM Nord Atlantique Manche Ouest
 - 10 % DIRM Sud Atlantique
 - 20 % DIRM Méditerranée
 - 10 % DM DOM
 - 3 % Hors littoral

* DIRM : Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée DM : Direction Maritime

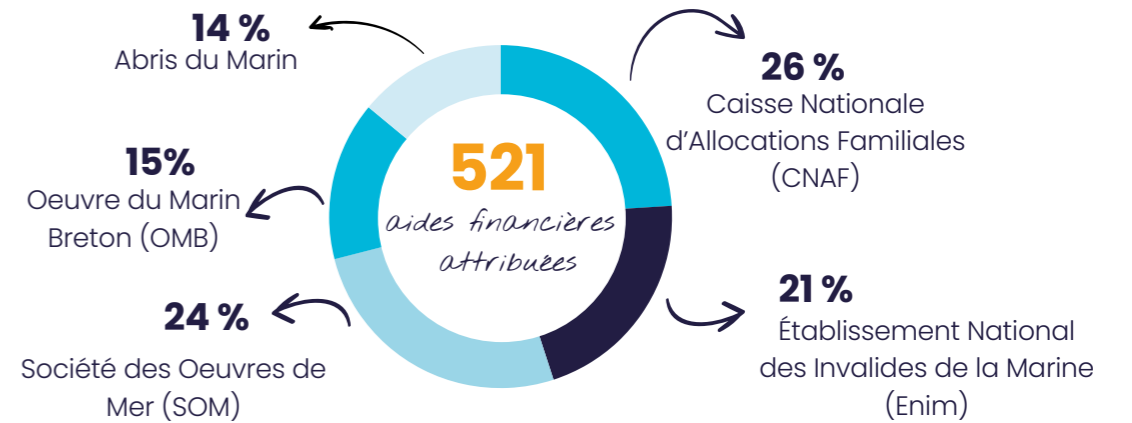




76 ans de moyenne d'âge



Nombre d'aides financières attribuées par nos partenaires maritimes



Montant total versé
273 602 €



107 aides financières attribuées
92 399 €



123 aides financières attribuées
40 982 €



75 aides financières attribuées
36 972 €



138 aides financières attribuées
65 464 €



70 aides financières attribuées
37 783 €

02

Les projets structurants du Service Social Maritime

Des projets structurants pour s'adapter aux enjeux sociétaux



Le déploiement de la campagne

Depuis plusieurs années, le Service Social Maritime met en place des actions de prévention contre les violences sexistes et sexuelles (VSS), avec un focus particulier sur le harcèlement sexuel. Initialement porté par notre association dans le milieu maritime, l'ambition était de déployer nationalement un dispositif de prévention en lien avec nos partenaires maritimes.

Rejoindre le groupe de travail du Conseil Supérieur des Gens de Mer (CSGM) a constitué une occasion de relancer nos actions, tout en les enrichissant des connaissances et des compétences de nos partenaires. Cela nous a également permis de mieux **identifier les besoins spécifiques de la population maritime afin d'y répondre**.

Après plusieurs mois de travail et plus d'une dizaine de réunions d'échange, **plusieurs outils de sensibilisation ont été réalisés** (affiches, flyers, violentomètre, etc.). La campagne de prévention a été lancée en juin 2024 à bord d'un navire de Brittany Ferries, en présence d'Eric Banel (DGAMPA) et a permis de donner une visibilité nationale à ce sujet. La campagne a été **relayée par l'ensemble des partenaires maritimes ainsi que par la presse spécialisée pour sensibiliser la profession aux VSS**.

Les outils de prévention contre les violences sexistes et sexuelles s'invitent aux Assises de la Mer 2024, à Bordeaux

Pour favoriser la visibilité autour de la campagne, le Service Social Maritime a fait le choix de dédier la quasi-totalité de son stand à la prévention du harcèlement.

Lors de cet événement, nous avons eu l'occasion de rencontrer de nombreux partenaires et d'échanger avec eux sur cette thématique. De plus, le Ministre de la Mer, Fabrice Loher est venu à notre rencontre et **une présentation de l'ensemble de la campagne** a pu lui être faite. Accompagné des partenaires, acteurs du groupe de travail du Conseil Supérieur des Gens de Mer, cet échange a permis de l'interpeller sur l'importance de **poursuivre la sensibilisation du milieu maritime sur ce sujet**.



Prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)

La désinsertion professionnelle désigne le processus qui conduit à l'exclusion durable d'un salarié de l'emploi. Elle peut être liée à des problèmes de santé individuelle (accidents, maladies chroniques, handicap, etc.) et/ou de santé au travail (accidents, maladies professionnelles, usure professionnelle, etc.).

La Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) est un **dispositif mis en place pour anticiper la perte d'une activité professionnelle** pour des raisons de santé ou de handicap.

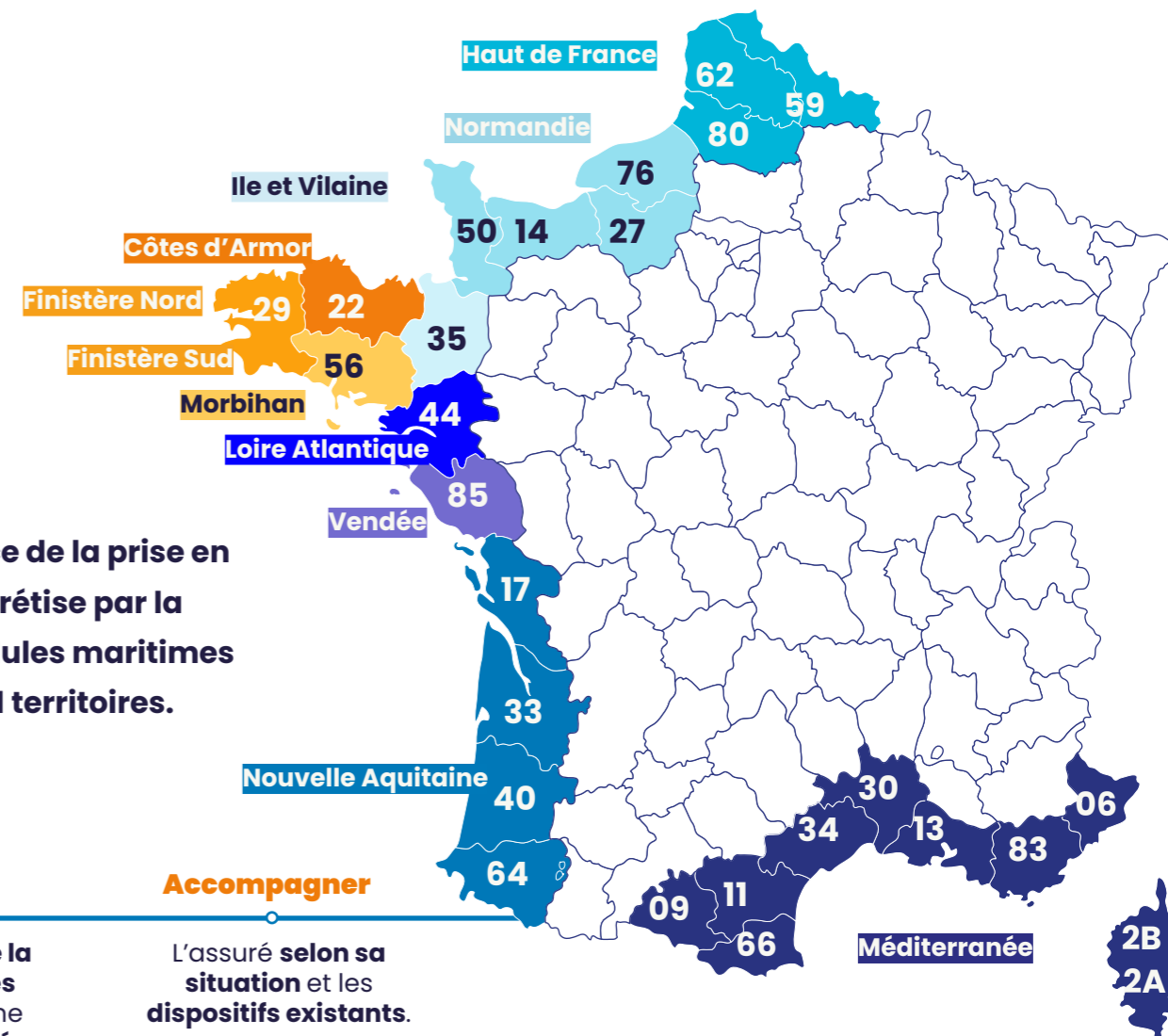
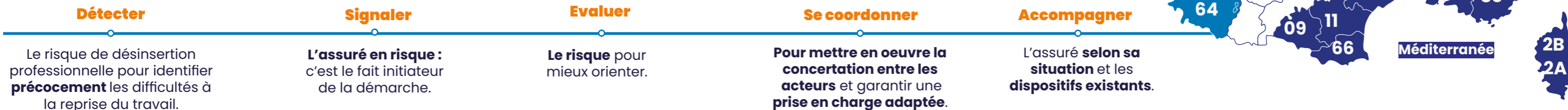
Cette démarche de PDP Maritime était mise en œuvre depuis 2016 sans pour autant être structurée. Les cellules PDP fonctionnaient de manière volontaire avec les trois services : l'Établissement National des Invalides de la Marine (ENIM), le Service de Santé des Gens de Mer (SSGM) et le Service Social Maritime (SSM). Chacun intervient sur ses missions respectives auprès des assurés sociaux relevant du régime obligatoire de sécurité sociale des marins.

En mai 2024, la **signature de la convention tripartite officialise la dynamique des acteurs, leurs missions et l'articulation entre les 3 partenaires** afin de prévenir la désinsertion professionnelle des marins en arrêt de travail.

La convention concerne :

- Les **titulaires d'un contrat de travail au moment de l'arrêt de travail ou en activité** s'agissant des assurés non-salariés ;
- Les **assurés indemnisés au titre d'un accident du travail maritime**, d'une maladie professionnelle ou d'une maladie susceptible de relever d'une décision d'inaptitude définitive à la profession de marin.

Les 5 grandes étapes de la PDP



La mise en place de la prise en charge se concrétise par la **création de cellules maritimes de PDP sur les 11 territoires.**

La notion de précocité est essentielle

Ces cellules maritimes PDP seront chargées d'examiner la situation médico-sociale des assurés, avec leur accord, et de faire des propositions en vue :

- d'éviter une désinsertion professionnelle,
- d'un maintien dans l'emploi,
- de la reprise d'une activité professionnelle.

Extrait de la convention

À l'issue de la signature de la convention, le Service Social Maritime a mis en place un groupe de travail afin de définir les référents sur les 11 territoires des cellules, d'**informer les professionnels du règlement intérieur et de prévoir les modalités pratiques des secrétariats** des cellules.

Exemple de situation



Un marin âgé de 28 ans est en arrêt de travail depuis juillet 2024.

Dans la situation de ce marin, le médecin conseil envisage de stabiliser l'arrêt de travail et le médecin des gens de mer émet des réserves concernant sa capacité à soulever des charges et à maintenir la station debout. Le marin ne semble pas en mesure d'occuper son poste de travail. Le médecin envisage donc une inaptitude temporaire.

Au cours de la cellule PDP, un report de la fin des indemnités journalières a été négocié avec le médecin conseil. En parallèle, le SSM a été chargé de contacter le marin afin de l'aider à avancer tant sur sa situation professionnelle qu'administrative pour :

- L'évaluation de ses droits sociaux : une prévoyance, une allocation France Travail ?
- La constitution d'un dossier MDPH,
- L'articulation en lien avec sa vie familiale : le marin a-t-il une famille ou vit-il seul ?
- La réflexion sur son avenir professionnel et l'éventuelle intégration d'un module ARPIJ ou d'une orientation vers un CIP.

Le bilan partiel de l'année 2024 (septembre - décembre)

14
cellules tenues

78
dossiers étudiés

74
situations de marins
étudiées

143
propositions faites



Les perspectives 2025

Les partenaires de la convention prévoient des réunions tripartites chaque semestre en vue de partager des bilans, d'améliorer le fonctionnement des cellules et d'affiner les indicateurs pertinents.



Le réchauffement climatique perturbe profondément les écosystèmes marins, avec une élévation de la température des océans, une montée du niveau de la mer et des événements climatiques extrêmes. Cela accentue la disparition de milieux naturels et de ressources marines comme les poissons et coquillages. Cette crise impose une transformation profonde, affectant durablement les territoires, les populations et particulièrement les marins.

Lors de son Conseil d'Administration de décembre 2023 le Service Social Maritime a inscrit dans ses orientations stratégiques, **le souhait d'engager à son échelle, une démarche de transition écologique**. En accord avec les administrateurs, une démarche participative a été lancée pour **envisager des actions concrètes à mettre en oeuvre** au sein de notre structure.

Un groupe de travail de 10 salariés du SSM travaille sur cette thématique.

En premier lieu, plusieurs priorités ont été ciblées pour constituer des axes de travail, dont :



Déplacements



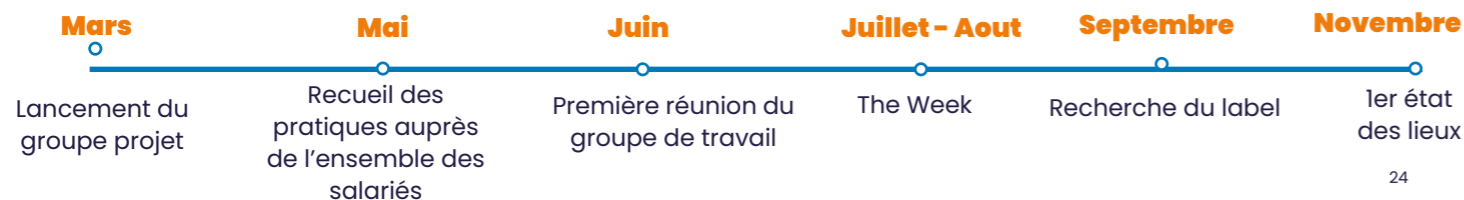
Consommation et numérique responsable



Préservation des ressources

Les thèmes sont multiples. Afin de construire un **socle de culture partagée sur le sujet**, les membres du groupe ont participé à «The Week», qui propose une expérience commune autour de visionnages de vidéos thématiques suivis de temps d'échanges, afin de :

- Mieux appréhender le sujet ;
- Mesurer le niveau d'affectation de notre écosystème à 10, 20 ou 30 ans ;
- Donner des pistes concrètes d'actions pour faire face.



Vers une labellisation

À l'issue de The Week, nous avons mesuré l'**étendue des sujets et la complexité de mener une démarche sans accompagnement** externe. En 2025, afin de structurer le processus et d'établir un plan d'actions, nous nous sommes orientés vers la **recherche d'un label répondant aux objectifs** du Service Social Maritime.

Le Label LUCIE 26000 est le 1er Label français fondé. Il s'adresse à différentes typologies de structures (entreprises, organisations ou associations) et propose un 1er niveau de labellisation.

En amont de la formation dispensée pour prétendre à la labellisation, le groupe a réalisé un 1er état des lieux à l'échelle de quelques postes portant sur 3 sujets :

- **Le poste** : accessibilité, mode de chauffage, possibilité ou non de le modifier, utilisation ou non d'une climatisation, le tri des déchets existant ou possible à mettre en place, motivation à le mettre en œuvre, sur l'éclairage basse consommation existante ou non, sur la consommation d'eau et la présence ou non de systèmes d'économiseur d'eau.
- **Les fournitures** : achetées, réutilisées ou recyclées et le stockage numérique.
- **Les véhicules** : kilométrage, trajets professionnels, leur utilisation et les alternatives possible.



Les perspectives 2025

Au 2ème trimestre le groupe suivra la formation LUCIE PROGRESS. Ce label de niveau « premiers pas » propose une évaluation de maturité RSE. Concrètement, cette journée de formation assurera la capacité de répondre à un audit interne donnant lieu à un scoring (minimum de 300/1 000 requis pour être labellisé). Ensuite, un plan d'actions sera **rédigé pour validation afin d'obtenir le label pour une durée de 2 ans**. Après rédaction et validation, nous engagerons les actions nécessaires pour viser l'amélioration du scoring du service.

02 Les projets structurants du Service Social Maritime

S'outiller pour mieux accompagner et fluidifier le travail



Le dossier social unique

Depuis 2021, une réflexion est menée sur l'évolution de notre outil informatique de traitement des statistiques et des données.

En 2024, le Service Social Maritime a fait évoluer ses pratiques pour mettre en oeuvre le dossier social unique pour les marins accompagnés.

Cette mise en oeuvre répond notamment à plusieurs enjeux :

- Le respect des normes RGPD ;
- La stabilité des données ;
- Une ergonomie plus intuitive ;
- La centralisation de l'ensemble des données liées à un marin pour améliorer sa prise en charge.

Ce nouvel outil de travail est un logiciel métier destiné aux travailleurs sociaux et secrétaires sociales. Il fait l'objet d'ajustements réguliers de la part de l'éditeur afin de **se conformer aux normes en vigueur dans le domaine social**. Par ailleurs, grâce au paramétrage spécifique de certains éléments, il sait s'adapter aux nouvelles sollicitations et missions dans un contexte maritime mouvant.

À terme, ce logiciel contribuera également à **la continuité de l'accompagnement proposé par le Service Social Maritime aux bénéficiaires, dans un environnement numérique sécurisé**.

Il facilitera également la collecte de données statistiques, essentielles pour refléter notre activité auprès de nos différents financeurs et partenaires.



Informatiser le suivi des cotisations et leur recouvrement

Pour assurer un meilleur pilotage des cotisations et de leur recouvrement, le Service Social Maritime s'est doté d'un nouvel outil de suivi et de relance des cotisations.

Ce logiciel permet d'optimiser le processus de recouvrement en permettant notamment, à terme, d'automatiser les relances. Ce système assure **un suivi des paiements de manière automatique et permet d'envoyer des rappels aux cotisants** en fonction des échéances.

L'outil offre une visibilité sur l'état des cotisations, les montants à recouvrer et les actions en cours en plus d'une gestion fine des priorités de recouvrement en fonction de plusieurs critères définis (montant, ancienneté de la créance, etc.).

Concrètement, il permet de faire un suivi des créances non réglées de chaque cotisant, à date avec le suivi :

- des courriers de relance papiers envoyés ;
- des appels reçus ;
- des changements d'adresses postales ;
- des adresses mails ;
- des numéros de téléphone par contacts.



Sensible aux valeurs d'inclusion, le Service Social Maritime soutient l'emploi des personnes en situation de handicap en externalisant l'envoi des courriers de relance auprès de l'entreprise adaptée Handirect.

Quelques chiffres en 2024

26 385

appels à cotisations
expédiés par courrier sur
les 4 trimestres

11 882

présentation de mandat
SEPA auprès de la
banque

279

rejets de prélèvements en
retour des prélèvements
présentés

3 312

mandats enregistrés
dans notre système

1 735

courriers de relance
expédiés

Pourquoi favoriser le mandat SEPA ?

- Près de 50% des cotisants nous font confiance pour la mise en place du prélèvement
- Les cotisants ont jusqu'à 8 semaines pour annuler le prélèvement effectué
- Moyen de paiement sécurisé
- Rapide à mettre en place
- Simplification de la gestion des cotisations : c'est automatique !

02 Les projets structurants du Service Social Maritime

La réorganisation du siège et le déménagement de plusieurs postes



La réorganisation du siège

Pour répondre aux enjeux du secteur maritime, une réflexion a été lancée au sujet de la réorganisation du siège du Service Social Maritime en janvier 2024.

Les objectifs de cette réorganisation sont multiples :

Clarifier

les rôles et responsabilités de chacun au sein du siège

Renforcer

le suivi et l'accompagnement des équipes au quotidien

Simplifier

les procédures comptables et financières grâce au déploiement des nouveaux outils

&

Concentrer

les fonctions administratives pour plus d'efficacité et répondre à nos obligations légales

l'accompagnement technique et pédagogique du Comité de Pilotage de l'Action Sociale

Pour atteindre ces objectifs, le Service Social Maritime a ainsi créé deux postes. Au second semestre, deux collaboratrices ont intégré l'équipe du siège afin de :

- **Permettre la création d'un pôle Ressources Humaines et Administratif** grâce à l'arrivée d'une chargée de ressources humaines.
- **Fluidifier le travail des équipes au quotidien** grâce à l'arrivée de l'office manager pour mener à bien des projets structurants pour l'association mais aussi, assurer la gestion des moyens généraux.

Ces évolutions tiennent compte des **besoins exprimés par les équipes de terrain du Service Social Maritime** et des souhaits d'évolution de certains salariés du siège.

2 créations de postes en 2024

Office manager

En charge des moyens généraux de la structure, l'office manager intervient en **appui des équipes et des fonctions supports pour fluidifier le quotidien**.

L'office manager s'occupe de la gestion administrative, des achats et du matériel en plus de gérer l'intendance de l'ensemble des locaux de l'organisation. Point de contact central pour toutes demandes, **son rôle de liaison au sein de l'organisation assure la fluidité des opérations internes**.

De plus, sa gestion des équipements et fournitures assure **un confort de travail pour les équipes** de terrain.

Quelles suites en 2025 ?

Afin de renforcer l'accompagnement technique et pédagogique du comité de pilotage interne de l'action sociale du Service Sociale Maritime, le poste de **chargé de développement action social** s'est récemment ouvert afin de contribuer aux contenus de formation Action sociale, et être un support technique pour la totalité de l'action.

Chargée des ressources humaines

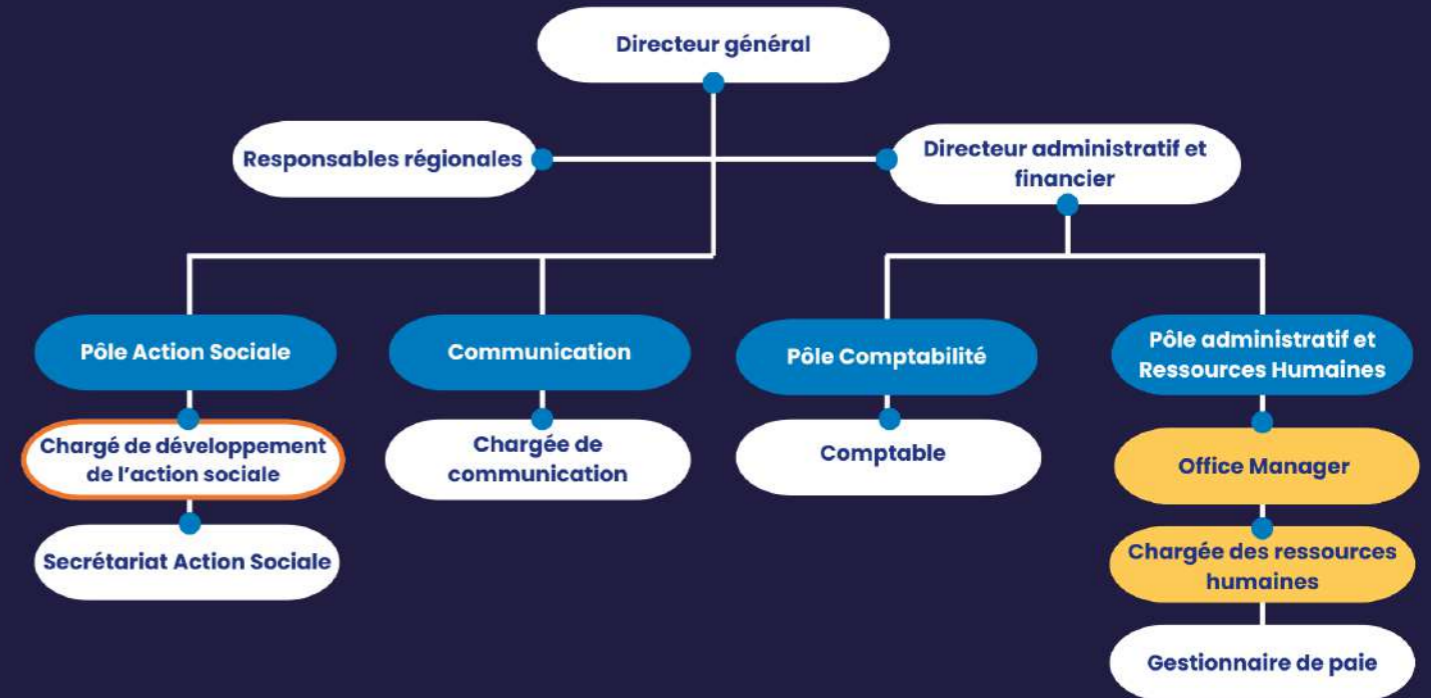
Son rôle est de **piloter le développement des ressources humaines** à travers, entre autres, le déploiement du Plan de Développement des Compétences pour l'ensemble des salariés mais aussi le recrutement des nouveaux salariés.

Pivot au sein de l'organisation, sa mission est d'**accompagner les managers et les équipes** sur l'ensemble des problématiques RH quotidiennes.

Stratégiquement, il s'agit d'**identifier, proposer et mettre en oeuvre les processus RH** en assurant leur conformité avec les législations en vigueur.

En lien avec les partenaires sociaux, **elle contribue au dialogue social** en participant notamment aux réunions avec les instances représentatives.

La réorganisation du siège



3 déménagements

Au cours de l'année 2024, plusieurs postes ont déménagé. Si la préoccupation est d'une part de favoriser un meilleur environnement de travail pour les travailleurs sociaux, ces déménagements permettent également un meilleur accueil des marins sur les nombreux territoires couverts par le Service Social Maritime.



Le poste de Noirmoutier a déménagé au sein des locaux de la Délégation à la Mer et au Littoral (DML). La présence des services de Culture marine et du médecin des gens de mer au sein des locaux intensifie le partenariat.

Ce déménagement permet ainsi au travailleur social et à la secrétaire de disposer chacune d'un bureau indépendant favorisant **une meilleure qualité de vie et des conditions de travail.**

 7 rue de la Victoire
85000 Noirmoutier



Le poste de La Teste occupait des locaux municipaux depuis une quinzaine d'années. Au fil du temps ces locaux sont devenus vétustes et la Mairie a envisagé une réhabilitation et une nouvelle destination.

Le Service Social Maritime a saisi l'opportunité de **rejoindre le pôle social de la commune permettant un ancrage au contact des partenaires du milieu social du territoire.**

 12 rue du Parc de l'Estey
33260 La Teste-de-Buch



Le poste de Marseille cherchait un **environnement de travail plus accessible au public, et plus proches des partenaires maritimes, offrant un lieu d'accueil aussi bien collectif qu'individuel.**

L'inauguration des locaux a eu lieu le 12 novembre 2024 en présence de la communauté locale et des partenaires qui se sont déplacés en nombre.

 43 rue Montgrand
13006 Marseille



● Quels postes en 2025 ?

Cette dynamique se poursuivra en 2025 avec le déménagement des postes du Havre, du Guilvinec, ainsi que celui de Toulon où le Service Social Maritime intégrera les nouveaux locaux de la DDTM.

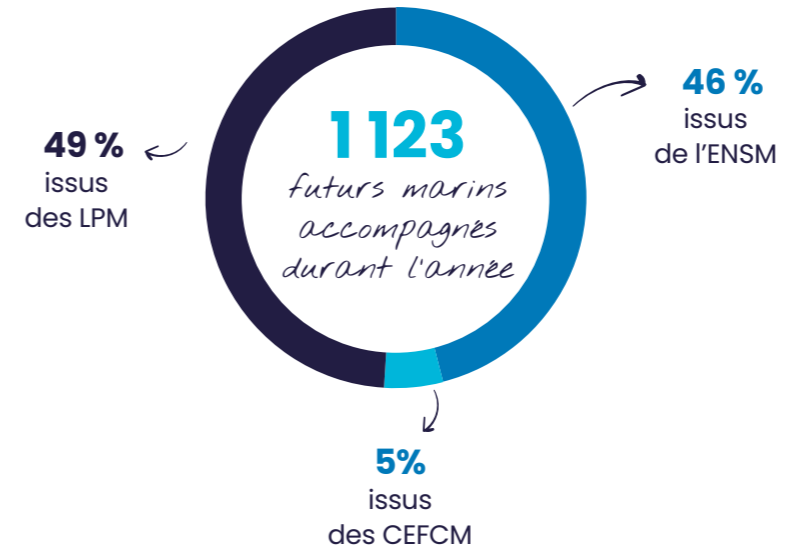
03

Le bilan de l'activité

Accueillir le marin dans la profession



14 %
de notre activité



*Domaines
d'intervention*



52 %
Financier



21 %
Formation



11 %
Santé



7 %
Logement



6 %
Familial



3 %
Travail

La nouveauté des bourses d'Anvers

À la fin de l'année 2023, nous avons été sollicités par la DGAMPA dans le cadre de l'instruction des demandes de bourses pour les étudiants fréquentant l'école supérieure maritime d'Anvers.

Le Service Social Maritime a dû faire évoluer son organisation afin de pouvoir **instruire les demandes en lien avec les familles et organiser les paiements des bourses** directement auprès des étudiants, sous le contrôle de l'administration.

Nous avons collaboré durant plusieurs semaines avec nos différents partenaires afin de définir les modalités permettant l'instruction de ces demandes et pouvoir répondre aux exigences spécifiques liées à ce type d'instruction.

L'instruction de ces dossiers de Bourse doit comporter plusieurs étapes :

- 1 D'instruction
- 2 De validation
- 3 De contrôle
- 4 De versement
- 5 D'informations aux familles sur les sites réservées aux demandes

Des outils de suivi ont été produits et nous avons instruit **plus de 30 demandes sur l'année scolaire 2023-2024**.

L'instruction des demandes de bourses, qu'il s'agisse de l'ENSM ou de l'Ecole Supérieure Maritime d'Anvers, requiert une grande rigueur administrative mais également une solide maîtrise des aspects légaux, fiscaux et de la réglementation. Elle nécessite aussi **une capacité à évaluer des situations sociales et administratives parfois complexes**.

Cette complexité se manifeste notamment dans les cas de parents résidant à l'étranger ou dans des contextes familiaux spécifiques tels que les séparations ou les remariages.

Le bilan de l'année 2024

32
demandes

19
dossiers validés

45 287 €
versés aux étudiants



Les perspectives 2025

En vue de l'instruction des demandes pour l'année scolaire 2024-2025, nous avons souhaité mettre en place des retours d'expérience avec la DGAMPA afin d'améliorer la prise en charge.

Ainsi, nous avons notamment mis en œuvre un processus d'information systématique sur leurs droits auprès de l'ensemble des étudiants français fréquentant l'école supérieure maritime d'Anvers.

Le Service Social Maritime au coeur des établissements de formation

La proximité au service de la réactivité face aux signalements

Le Service Social Maritime s'implique au quotidien dans l'attractivité des métiers maritimes, notamment au travers de ses interventions individuelles et collectives, au sein des Lycées Professionnels Maritimes (LPM), L'École Nationale Supérieure Maritime (ENSM), et des Centres Européens de Formation Continue Maritime (CECFM).

C'est pourquoi nous nous attachons à proposer nos services aussi bien aux stagiaires en formation continue, qu'aux élèves du réseau des LPM, qu'aux étudiants de l'ENSM, ainsi qu'aux nouveaux salariés, qu'ils travaillent dans de petites ou de grandes entreprises.

En effet, notre présence depuis de nombreuses années auprès de ces structures et de leur équipe, nous a permis de construire un **maillage partenarial fort ayant des impacts positifs dans les accompagnements sociaux individuels auprès des futurs marins.**

Les nombreuses permanences au sein des établissements et la proximité avec les équipes enseignantes nous permettent de rencontrer le jeune rapidement et d'envisager des actions à mettre en place en cas de signalement ou d'orientation, tout en restant dans l'enceinte de l'établissement. **Une intervention rapide et concertée est souvent un gage de réussite ou de non-aggravation de la situation sociale.**

Lors d'un accompagnement social, nous effectuons **une évaluation globale de la situation de l'élève.** Cette démarche nous permet non seulement d'analyser ses problématiques personnelles, **mais également de prendre en compte l'environnement dans lequel il évolue, y compris familial.**

Exemple de situation

Le comptable d'un lycée a signalé au Service Social Maritime des impayés concernant les frais de cantine et d'internat d'un élève. Une prise de contact a été initiée avec ses représentants légaux afin de comprendre les causes de ces impayés. Nous avons envisagé avec eux les différentes possibilités pour solder cette créance tout en maintenant un équilibre budgétaire leur permettant d'assurer les besoins vitaux de la famille.

De cet échange, nous constatons que certains droits n'ont pas été ouverts par la famille par manque de connaissances de leurs droits (ex. aide au logement, CSS, etc.) et envisager des demandes d'aides spécifiques (Fond Social Lycéen, CAF, etc.).

Les permanences fluidifient le travail collectif avec le corps éducatif

La présence des référents Service Social Maritime au sein des établissements scolaires contribue à faciliter le travail collaboratif avec le corps encadrant l'élève et les différentes personnes référentes.

La régularité des permanences mensuelles ou bimensuelles, et cette proximité ont facilité les rencontres avec les élèves mais également les orientations des professeurs et de l'équipe de la vie scolaire vers le Service Social Maritime. Les échanges informels du fait de cette présence ont également été plus importants. Aussi, l'expertise sociale des référents SSM apportée aux équipes pédagogiques permet notamment :

- La mise à disposition du Service Social Maritime ;
- L'orientation vers les partenaires adaptés ;
- La médiation avec certaines familles.

Certains lycées ont relayé en interne l'information concernant ces permanences, notamment via l'outil PRONOTE ou par mailing, ce qui a permis de **renforcer notre visibilité** au sein de ces établissements. Néanmoins, ce type de communication reste exceptionnel. L'expérience montre que les **actions d'orientation menées par les équipes de direction et éducatives s'avèrent les plus efficaces** pour garantir un accompagnement de qualité.

À Étrel, par exemple, une collaboration s'est mise en place entre le travailleur social et l'infirmière du lycée afin d'harmoniser leurs présences et les jours de permanence du SSM, dans une logique d'accompagnement global des élèves.



110

Permanences dans les Lycées Professionnels Maritimes

56

Permanences dans les Écoles Nationales Supérieures Maritimes



L'accompagnement du jeune mais aussi de sa famille

Nous attachons une importance particulière à **participer aux différentes instances des établissements** (comme les conseils de discipline ou les commissions éducatives) afin de pouvoir apporter un éclairage sur la situation sociale des personnes ou identifier des problématiques qui nous permettront par la suite de proposer un accompagnement ou un soutien aux familles :

- Dans **l'accomplissement de leurs démarches** notamment dématérialisée ;
- En allant à la **rencontre de difficultés dans certaines étapes** de leur démarche.

Certaines situations sociales peuvent se révéler plus complexes qu'elles ne peuvent paraître de prime abord. Lors de l'évaluation, nous constatons parfois que le demandeur n'est pas nécessairement celui qui rencontre les principales difficultés exprimées et que d'autres membres de la famille peuvent être concernés.

Chacune des interventions du Service Social Maritime a ensuite **pour objectif de lever les freins à la poursuite de la scolarité ou de la formation** que ce soit auprès de l'élève ou de sa famille.

Exemple de situation



Un élève a été signalé au Service Social Maritime par ses enseignants en raison de problèmes de comportement. Après un entretien avec lui, il est apparu qu'il vivait dans des conditions de grande précarité. En effet, ses parents ayant la charge d'une fratrie nombreuse, semblaient le laisser livrer à lui-même. De plus, il habitait un logement insalubre, ce qui aggravait sa situation.

Le Service Social Maritime a alors pris contact avec les représentants légaux du jeune pour discuter de la situation et identifier de potentielles solutions. À la suite d'un signalement effectué par notre service dans le cadre de la protection de l'enfance, un travail de collaboration a également été engagé avec les services sociaux départementaux.

L'objectif de l'accompagnement social était multiple :

- Assurer la sécurité du jeune et de sa fratrie ;
- Soutenir le jeune dans la poursuite de sa scolarité.

Prévenir la rupture scolaire dans un contexte familial difficile

Certaines situations d'étudiants révèlent des **difficultés scolaires étroitement liées à l'impact d'un environnement familial parfois difficile**. L'évaluation globale et le travail social permettent d'aller au-devant de ces situations lorsqu'elles sont décelées ou de **mettre en place un dispositif d'accompagnement visant à éviter ou réduire un éventuel risque**. Le diagnostic posé peut révéler une rupture totale ou partielle avec sa famille, voire des situations de maltraitements participant de fait à un risque de rupture scolaire.

Souvent dans ces situations, il est nécessaire d'orienter vers des partenaires spécialisés dans le but de prévenir ou d'éviter la rupture scolaire. Le **travail collaboratif est une fois de plus essentiel dans cette prise en charge entre les acteurs internes et externes aux établissements**.

Exemple de situation



Un élève de 15 ans en classe de seconde exprime des difficultés à s'intégrer dans sa classe et au sein du lycée.

Cette situation impacte ses résultats scolaires. Les premiers échanges avec notre service montrent que ses difficultés éprouvées vont au delà de la sphère scolaire, impactant également son environnement familial. Au fil des échanges, nous avons constaté qu'il éprouvait notamment un conflit de loyauté avec ses parents. Afin de travailler autour de ses difficultés, des temps d'échanges autour de repas partagés lui ont été proposés.

Ces échanges informels ont permis de nouer un lien de confiance entre le travailleur social et l'élève, permettant ainsi de libérer la parole et de travailler avec lui autour de ses difficultés.

Exemple de situation



L'instruction des dossiers de bourse permet de détecter des situations de fragilité sociale.

Dans ce cadre, la situation d'un étudiant nous a alerté lorsque nous avons sollicité des documents complémentaires dans l'instruction de sa demande de bourse. Les échanges avec certains membres de sa famille ont mis en lumière un contexte familial compliqué marqué par une situation conflictuelle avec ses parents. Cette situation rendait impossible l'obtention des documents requis pour finaliser le dossier. Sans l'attribution de la bourse, la poursuite de ses études aurait été fortement compromise.

Le Service Social Maritime a pu exposer son analyse sociale et ses recommandations à la commission de bourse. La prise en compte de cette situation sociale particulière a été entendue par les membres de la commission.

La bourse a été accordée à l'étudiant.

Prévenir l'absentéisme et la précarité

Lors de situations d'absentéisme des élèves, il arrive que l'équipe éducative sollicite le Service Social Maritime concernant **un risque de décrochage scolaire**.

L'orientation vers le Service Social Maritime permet une nouvelle fois d'accompagner ces situations en mettant en place des actions dont le spectre est plus large que le simple périmètre de la scolarité.

Cette orientation vers notre service permet :

- **D'établir un lien avec la famille** quand celui-ci est rompu avec l'établissement afin d'aider à **renouer le dialogue** ;
- **Orienter vers des ressources et partenaires** extérieurs quand la situation le nécessite ;
- **Accompagner l'étudiant** dans ses démarches lorsque les causes sont administratives.

Une orientation systématique et précoce de ces situations permet une meilleure prise en charge de cette problématique.

Exemple de situation



Un stagiaire d'un Centre de Formation Continue nous a été signalé pour être accompagné au regard de plusieurs de ses absences pour raisons administratives.

Le Service Social Maritime a pu rencontrer le stagiaire pour évaluer ses difficultés en vue d'éviter une aggravation de sa situation de précarité. Il rencontrait des entraves dans l'accès à ses droits : l'absence de déclaration de ressources dans les délais impartis ne lui permettait pas de bénéficier d'un financement de la région.

Afin de lui garantir des ressources financières, le Service Social Maritime l'a accompagné dans la constitution de son dossier auprès du centre des impôts.

Dans l'attente de la régularisation de sa situation, le SSM l'a orienté vers les services départementaux pour formuler une demande de RSA, et vers une association caritative pour une aide alimentaire.

Ces démarches ont permis son maintien dans la formation.

Des interventions collectives pour sensibiliser...

...Aux violences sexistes et sexuelles

Depuis 2023, le Service Social Maritime est acteur dans la prévention des Violences Sexistes et Sexuelles. Si l'année précédente a été consacrée à la réalisation d'une campagne nationale portée par la DGAMPA et le Conseil Supérieur des Gens de Mer (CSGM), 2024 a permis son déploiement auprès des jeunes des lycées et de l'ENSM mais également **auprès des directeurs et équipes encadrantes**. Pour présenter les travaux et leurs déclinaisons dans les établissements, le Service Social Maritime était invité à la réunion des directeurs des LPM, à Bastia en présence d'Éric BANEL.

Tout au long de l'année, les travailleurs sociaux référents au sein des établissements de formation (LPM et ENSM) ont réalisé des sensibilisations et animations autour de thématiques comme :

- Le consentement ;
- Le poids des mots et le harcèlement ;
- L'animation autour du violentomètre.
- etc.

...Aux risques d'addiction



Au même titre que le harcèlement scolaire, les risques liés aux addictions peuvent être évoqués dès l'entrée dans le cursus scolaire par les travailleurs sociaux référents du Service Social Maritime en partenariat avec le Service de Santé des Gens de Mer (SSGM).

Le LPM Le Portel à Boulogne-sur-Mer a lancé **une démarche de prévention des conduites à risques en collaboration avec Addiction France**. Cette initiative a pour objectif de repenser la campagne de prévention des comportements à risque à destination de nos futurs marins, en assurant une meilleure coordination entre les différents acteurs du territoire. Il est essentiel de proposer une formation commune aux acteurs en contact régulier avec les élèves, afin de garantir une communication cohérente et une capacité à détecter précocement les signes de repérage, afin d'assurer une prise en charge adaptée et réactive.

Un travail est actuellement en cours afin de pouvoir traiter la problématique liée aux addictions dans les établissements de formation, mais aussi au sein des entreprises maritimes.



Accompagner le parcours et l'orientation professionnelle

La continuité de l'accompagnement pour fluidifier le parcours scolaire



Notre présence sur l'ensemble du littoral et dans les DOM permet **d'assurer une continuité dans l'accompagnement des personnes** et de proposer des solutions pour accompagner le cursus scolaire des élèves tout au long de leurs parcours malgré des mobilités géographiques.

Exemple de situation



Un jeune scolarisé dans une école maritime dans les DOM a été accompagné par le Service Social Maritime, à la fois lors de rendez-vous individuels et lors de réunions d'information collectives.

À mesure des échanges avec le travailleur social, son projet professionnel s'est précisé.

Son souhait d'intégrer l'ENSM du site de Marseille s'est concrétisé.

Pour mettre en place ce projet, plusieurs aspects nécessitaient une intervention de notre part : demande de bourse, intégration d'un nouveau logement, etc.

Le travailleur social a travaillé de concert avec la référente SSM auprès de l'ENSM afin de lever l'ensemble des freins pour permettre l'aboutissement de son projet de formation. Lors de son arrivée en métropole, la référente SSM auprès de l'ENSM a repris l'accompagnement de proximité auprès de ce jeune afin d'assurer la réussite de sa rentrée scolaire.

S'adapter aux contraintes scolaires des étudiants

Le parcours de formation des futurs marins implique généralement une mobilité géographique pour leur permettre de suivre leur cursus (stage, multi-sites de formations, brevets, etc.).

Par exemple, les étudiants de l'ENSM du Havre doivent suivre des cours déconcentrés sur le site de Saint-Malo pendant plusieurs semaines impliquant des frais de double hébergement.

Cette contrainte logistique peut représenter une difficulté financière pour les étudiants et leurs familles.

Par conséquent, les travailleurs sociaux du Service Social Maritime se tiennent à disposition des étudiants pour envisager des solutions.

Selon leur situation sociale, une demande d'aide financière auprès de la CNAF peut être formulée, permettant la prise en charge des frais liés au double hébergement.

Ce soutien financier pour ces familles qui présentent plusieurs fragilités sociales, s'avère être **décisif pour la continuité du parcours scolaire et pour la validation de ce module indispensable** à l'obtention de leur diplôme.

Futurs exploitants conchylicoles

En lien avec les professionnels et dans le cadre de partenariats locaux, le Service Social Maritime **est régulièrement sollicité pour aller à la rencontre des futurs ostréiculteurs exploitants ou repreneurs d'entreprise.**

Le travailleur social peut alors les informer sur l'ouverture de leur droits sociaux : prime d'activité, allocation logement, affiliation à une caisse de sécurité sociale, etc.

De plus, il va attirer leur attention sur **les risques sociaux et économiques liés à des conditions d'exercice parfois difficiles.**





Partenariat avec la CNAF au service des jeunes et des familles

La Caisse National d'Allocations Familiales est un soutien historique pour le Service Social Maritime. Une convention partenariale a été renouvelée en 2024 permettant de fournir un accompagnement social auprès des marins et leurs familles allocataires.

Au regard de ce partenariat, le Service Social Maritime instruit 4 types d'aides financières pour le compte de la CNAF :

- Aide à la scolarité pour les étudiants boursiers en écoles supérieures maritimes **(75% des demandes)**
- Aide à l'hébergement pendant les périodes de formation
- Aide au Projet social et familial
- Soutien à la famille en cas de décès du conjoint

Exemple de situation



Un jeune adulte, originaire d'un territoire d'outre-mer, est arrivé en métropole pour suivre une formation dans la marine marchande. Issu d'une famille modeste, il est élevé par sa mère qui subvient seule aux besoins de sa famille nombreuse. Souhaitant devenir lieutenant de la marine marchande, il est motivé, sérieux et investi dans ses études et ses stages. Il perçoit une bourse mensuelle de 110 €, couvrant ses frais scolaires, et travaille parallèlement dans un fast-food, où il gagne 500 €/mois.

Il est accompagné par le Service Social Maritime pour régulariser sa situation sociale et financière. En dernière année d'études, il souhaite effectuer un stage proche du domicile de ses parents dans une compagnie maritime locale afin de diminuer les frais d'hébergement et alimentaire. Cependant, des frais de transport sont à envisager, ils sont estimés à 1500 € (billet d'avion, billet de train, etc.). Une aide de 1000 € a été sollicitée auprès de la CAF, complétée par deux aides complémentaires de 300 € chacune.

Le bilan de l'année 2024

1652
bénéficiaires du Service Social Maritime
sont allocataires de la CAF



65 476 €

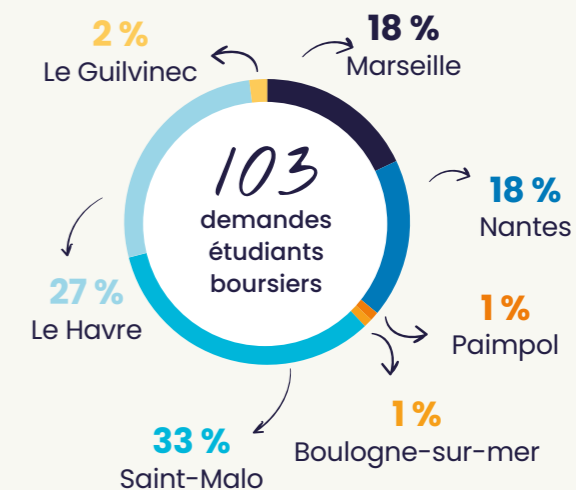
aides versées aux allocataires CAF dont :

41 200 €

versés aux étudiants



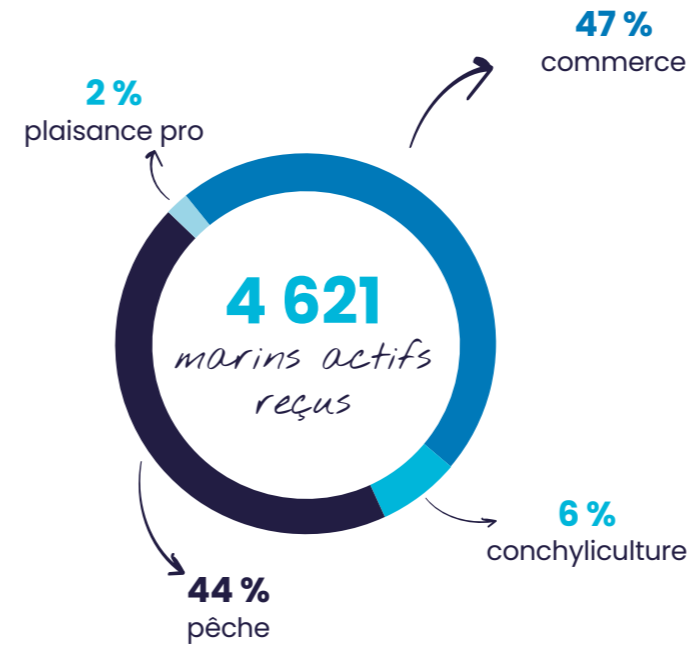
Répartition géographique



03

Le bilan de l'activité

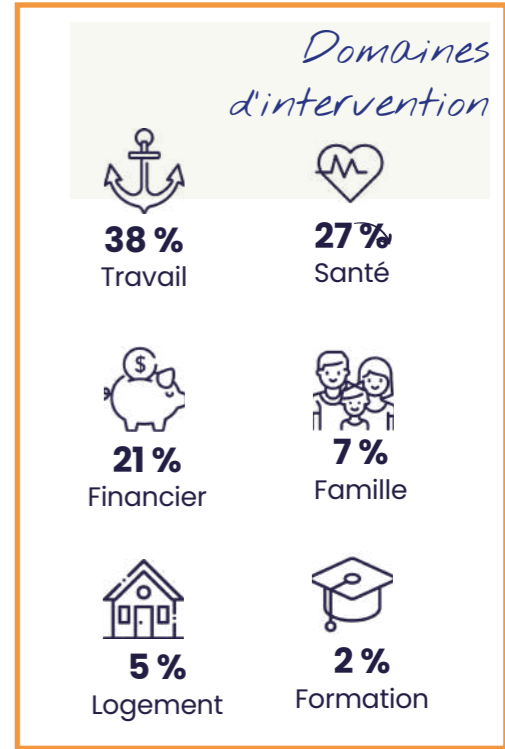
Faciliter la vie professionnelle



Le Service Social Maritime écoute, renseigne et accompagne les marins en toute confidentialité tout au long de leur vie professionnelle. Nous recevons 84% d'hommes mais les femmes sont souvent nos interlocutrices comme épouses, mères ou filles et sont des réels soutiens dans certaines situations.

223
aides financières attribuées
en 2024

52%
de notre activité



Le marin actif

Le profil type du « marin actif » accompagné de Boulogne à Marseille, est un marin, célibataire, sans enfant à charge, âgé de 54 ans, qui occupe un poste d'exécution au commerce ou à la pêche.

Le marin actif qui travaille dans le secteur du commerce



Le Service Social Maritime au cœur des entreprises

Pour être au plus proche de leurs lieux de travail, le Service Social Maritime organise des permanences au sein des entreprises, mais aussi à bord ou à quai lors de périodes de relève d'équipage.

Selon les postes et les territoires, la proportion des marins au commerce accompagnés par le SSM est plus ou moins importante :

- Le poste de Brest comptabilise 5 références entreprises au commerce avec des marins principalement issus de l'entreprise Brittany Ferries et Genavir ;
- Le poste du Havre intervient auprès de 13 grandes entreprises au commerce ou au transport à passagers, soit plus de 2/3 de l'activité du poste.

La référence entreprise pour une relation de proximité

Un travailleur social peut être nommé « référent » de l'entreprise. Il est ainsi identifié comme l'interlocuteur principal de l'armement et participe aux différentes instances ce qui lui permet d'avoir **une connaissance fine des problématiques internes et des spécificités propres à chaque structure (accord d'entreprise, règlement intérieur, etc.)**.

Les référents entreprise peuvent recevoir et accompagner les marins en direct mais peuvent également être amenés à les orienter vers d'autres postes du SSM plus proches géographiquement de leur lieu de domiciliation.

Des actions collectives pour développer la politique de prévention

En fonction des problématiques rencontrées par les entreprises, le référent SSM peut intervenir pour mener des actions collectives et également être force de proposition pour le développement de la politique de prévention.

Les domaines de la prévention traités par le SSM sont larges, allant de la santé en milieu professionnel aux risques psycho-sociaux en lien avec différents partenaires (médecins des gens de mer, ENIM, CRAPEM, etc.).

Nous prenons également part à des actions spécifiques telles que :

- Favoriser la **féminisation dans le milieu maritime** ;
- **Lutter contre les Violences Sexistes et Sexuelles** dans le cadre de la campagne "Face au harcèlement toutes et tous sur le pont" ;
- **L'organisation du Duo Day lors de la Semaine Européenne de l'Emploi des Personnes Handicapées** (qui permet à 2 personnes en situation de handicap d'être accueillies en stage pendant 2 jours par 2 professionnels).

Exemple de situation



La travailleuse sociale du Grand Port Maritime de Bordeaux est aussi référente handicap. Elle accompagne les salariés dans l'adaptation de leur poste et le financement d'équipements, en lien avec leur handicap. Par exemple, une salariée a pu renouveler ses appareils auditifs grâce à des demandes auprès de la MDPH et de l'AGEFIPH. Le financement a été complété par la caisse de prévoyance du port (mutuelle).

Au-delà des cas individuels, la référente handicap organise la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH), mobilisant un groupe de travail interne. En 2024, le thème choisi a été la surdité et la malentendance. Ce groupe a rencontré Cap Emploi pour approfondir ses connaissances sur ce handicap et identifier les aménagements possibles au sein de l'entreprise. Des informations ont ensuite été diffusées et la société COTRAL est intervenue pour sensibiliser les salariés aux risques liés au bruit.

Enfin la participation au Duo Day est venue clôturer l'organisation de cette semaine. Cette journée a permis l'accueil de deux stagiaires en situation de handicap au sein du port, avec de nombreux retours positifs aussi bien des stagiaires que des salariés.

Le marin actif qui travaille dans le secteur de la pêche

Près de la moitié des marins actifs accompagnés par le Service Social Maritime sont issus de la pêche. Tous les types de pêche sont représentés avec cependant une part importante de marins issus de la petite pêche (37%).

Nos nombreuses permanences au plus près des ports permettent un accompagnement de proximité proche des lieux de vie et de travail des marins pêcheurs.

Lorsque le marin n'est pas en capacité de se déplacer, nous pouvons également organiser des visites à domicile.

Conseiller les patrons-pêcheurs dans leurs démarches administratives

Comme tout chef d'entreprise, les patrons-pêcheurs sont confrontés à une complexité administrative croissante qui s'ajoute à une réglementation maritime déjà fortement encadrée :

- Évolution de la réglementation des zones de pêche et des quotas ;
- Nécessité de revalider des titres ou des diplômes ;
- Diminution des ressources liées au changement climatique, qui entraîne la baisse voire l'absence parfois de rémunération à la part (et entraînent des risques de démission) ;
- La recherche de professionnels auprès des marins étrangers ;
- Les liquidations judiciaires ;
- Les conflits ;
- etc.

Ces situations nécessitent des connaissances multiples qui font du Service Social Maritime un appui pour les orienter vers les bons interlocuteurs.

Par exemple, le **besoin de conseil peut être prégnant en matière de droit du travail**, comme pour les salariés étrangers extra-communautaires. Le Service Social Maritime s'inscrit alors comme un interlocuteur parmi d'autres acteurs institutionnels tels que la DDTM, la DML, l'Inspection du travail, les Centres de Gestion ou encore la Préfecture.



Nous rencontrons régulièrement des **marins étrangers qui sont confrontés à des difficultés pour solliciter le renouvellement de leur titre de séjour, indispensable à la poursuite de leur activité de pêcheur.**

Parallèlement, nous sommes également en contact avec les employeurs afin de les éclairer sur leurs obligations légales concernant l'emploi de marins extra-communautaires.

Exemple de situation

Un marin pêcheur a 3 enfants, sa compagne ne travaille pas. Il est en arrêt forcé à cause du plan cétacés. Il ne sait pas comment s'en sortir car il n'a aucune épargne et n'est plus en mesure de payer ses charges. De plus, il doit faire face à de gros problèmes familiaux. Nous avons accompagné cette famille tant sur le plan financier que sur l'aspect psychologique en les soutenant, les conseillant et les orientant vers des structures adaptées. Notre intervention a permis à la famille de ne pas s'engouffrer dans la spirale de l'endettement et limiter les impacts sociaux.

Exemple de situation

Un armateur qui emploie un marin étranger depuis plusieurs années est satisfait du travail accompli.

Il est démuné pour accompagner ce marin pour le renouvellement de son titre de séjour et sa demande de regroupement familial. Le SSM a accompagné l'employeur en mobilisant le centre de gestion et, en se rapprochant d'une association d'aide aux migrants. Nous avons pu renseigner ce marin sur les procédures administratives et juridiques liées à ses dossiers, pour lui permettre de continuer à embarquer.

Le SSM aux côtés des professionnels dans les contextes de crise

En 2024, "l'Arrêt Cétacés" dans le golfe de Gascogne a impacté de nombreux marins à la pêche. À titre d'exemple, la criée de Ciboure a enregistré une baisse de près de 80% de son chiffre d'affaires, suscitant l'inquiétude de tous les acteurs de la pêche.

Pendant cette période inédite, les marins n'ont **perçu aucun revenu et une indemnité leur a été versée a posteriori**. Dans l'attente, certains foyers se sont trouvés en grande difficulté pour le règlement de leurs charges courantes.

Le Service Social Maritime les **a accompagnés à l'ouverture des droits** (RSA ou la Prime d'Activité) et **sollicité des aides financières auprès des partenaires maritimes ou de droit commun**.

Le marin actif qui travaille dans le secteur de la conchyliculture

Les conchyliculteurs représentent une petite part de notre activité au niveau national, mais une part importante des marins accompagnés par le Service Social Maritime sur certains secteurs conchylicoles.



L'année 2024 a été particulièrement difficile avec des **conditions météorologiques qui ont entraîné des fermetures sanitaires de sites ostréicoles** consécutivement à la présence détectée de NOROVIRUS, tout d'abord au-dessus de la baie de Pornic, puis sur le Bassin d'Arcachon et enfin dans la Manche.

En cette période de crise, nous avons alors renforcé nos liens avec les Comités Régionaux de la Conchyliculture (CRC).

En complément des accompagnements individuels et collectifs proposés tout au long de l'année, nous faisons preuve de réactivité lors d'alertes nationales signalant des difficultés spécifiques. Ainsi, la fin d'année 2024 a suscité des inquiétudes chez les professionnels, en raison de l'approche des fêtes. Alerté par le Comité Nation de la Conchyliculture (CNC) sur ce contexte préoccupant, le Service Social Maritime a rapidement mis en place une communication ciblée à destination des conchyliculteurs, relayée par l'ensemble de la profession.

Accompagner les salariés sédentaires

Comme dans les Grands Ports Maritimes, **plusieurs entreprises souhaitent proposer les services du SSM à l'ensemble de leurs salariés, marins comme sédentaires.**

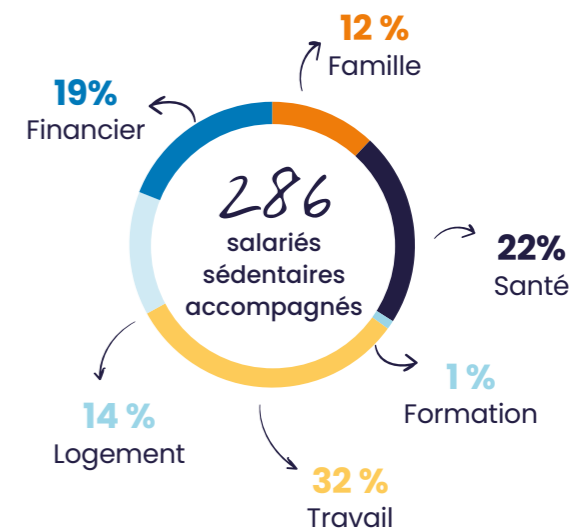
En 2024, deux nouvelles conventions ont été signées : l'une avec Bourbon Offshore Surf, l'autre avec la Méridionale.

Les travailleurs sociaux référents assurent la mission de service social à destination de l'ensemble des salariés marins et sédentaires, à travers :

- Des permanences sur site ;
- La coordination des interventions collectives au sein de l'entreprise ;
- Une participation aux instances (CSE/CSSCT/etc.).

Des discussions sont en cours avec d'autres entreprises qui envisagent de solliciter également le Service Social Maritime pour l'accompagnement de leurs salariés sédentaires.

Domaines d'intervention



481
demandes reçues

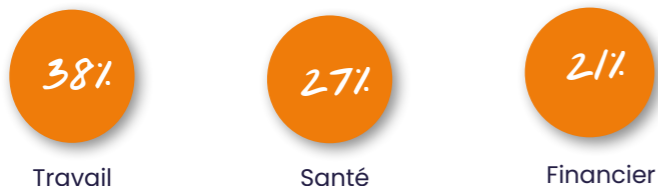
2 327
interventions sociales réalisées



Les problématiques éprouvées par les marins

Lorsque les marins s'adressent au Service Social Maritime, ils sont souvent confrontés à une combinaison de difficultés qui s'additionnent : un **souci de santé, des tensions familiales (de couple ou avec un enfant), des relations de travail complexes et souvent une situation budgétaire fragile.**

Domaines de problèmes des marins actifs accompagnés



Le salaire à la part, le fonctionnement des salaires forfaitaires, la météo, la rudesse du métier sont autant d'**éléments structurels et conjoncturels qui peuvent détériorer rapidement des situations personnelles pourtant stables.**

Le calcul des indemnités journalières sur les salaires forfaitaires et l'absence de prévoyance font que lors d'un accident de la vie les budgets des familles sont très lourdement impactés.

Exemple de situation

Un ancien marin a été déclaré inapte à la navigation en raison d'une pathologie. Sa pension de retraite anticipée est insuffisante pour couvrir ses besoins, et il n'est pas éligible aux aides sociales (RSA, AAH).

Souhaitant se reconverter dans un domaine lié à la mer, il hésite entre devenir mareyeur ou reprendre une entreprise familiale dans un autre secteur d'activité hors maritime. Le SSM l'oriente vers un dispositif d'accompagnement proposé par l'association Initiative Eco pour l'aider à clarifier son projet.

Des échanges réguliers, en présentiel et par téléphone, lui permettent de définir ses priorités et d'explorer les options possibles. Il choisit finalement de se lancer en tant que mareyeur, un secteur plus accessible. Il suit actuellement une formation pour définir son projet, établir un business plan, rechercher un financement et choisir son statut juridique. En parallèle, son fils mineur, en difficulté à la suite du divorce de ses parents, est pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse.

Le SSM continue d'assurer un suivi régulier pour soutenir cet ancien marin dans ses démarches.



En cas d'évènements de mer

Le Service Social Maritime est un interlocuteur important en cas d'évènement de mer qui peut aller du naufrage à l'accident subi par un marin à bord.

Lors d'un naufrage, à réception du SITREP adressé par le CROSS ou les DML, nous nous mettons à disposition de l'équipage et de l'armateur pour **apporter aide, soutien, écoute, accompagnement et orientation.** La détresse psychologique des professionnels est importante et nous les orientons systématiquement vers notre partenaire privilégié en cas d'évènement traumatique : le CRAPEM.

Le SSM accompagne les marins, aussi bien salariés qu'employeurs sur les plans administratif, social et juridique. Par exemple, le travailleur social peut conseiller sur les différentes démarches relatives à l'activité partielle, les droits à la prévoyance, ou encore les pensions via l'ENIM.

En cas de décès, le SSM attache une importance particulière à accompagner sur le long terme les familles endeuillées pour qui les démarches à réaliser sont d'autant plus difficiles. Nous assurons également le suivi des orphelins jusqu'à leur majorité avec l'attribution d'aides spécifiques par la Société des Oeuvres de Mer (SOM).



22
évènements
de mer

43
familles
accompagnées

Exemple de situation

Un marin travaille à bord d'un bateau de pêche. Il décède brutalement pendant l'exercice de son activité en pleine mer. Outre le soutien moral apporté à la famille dans cette épreuve, le Service Social Maritime s'est rapproché de la veuve du marin afin d'instruire les dossiers ouvrant droits aux aides financières suivantes : « pəri en mer » de l'ENIM, de « Secours d'Urgence » de la SOM et de « Secours Décès aux familles de pəri en mer » et de la Caisse Locale.

Les réponses multiples proposées par le Service Social Maritime aux marins

La mission du Service Social Maritime est d'accompagner le marin dans les différents aspects de sa vie qu'ils soient professionnels ou personnels.

Nous pouvons être **sollicités le plus souvent par le marin lui-même**, ou par sa famille, mais également par les **entreprises maritimes ou nos différents partenaires**. En fonction du niveau d'autonomie de la personne accompagnée, l'accompagnement peut aller d'une simple information, une orientation (un échange avec un service tel que l'ENIM, l'employeur ou la DDTM) ou un accompagnement plus poussé.

La baisse des ressources lors d'un arrêt maladie peut être la porte d'entrée pour ouvrir des droits annexes tels que le RSA ou la Prime d'activité dont le marin n'a souvent pas connaissance. Dans certaines situations, des aides financières spécifiques peuvent également être sollicitées auprès de différentes structures.

Le Service Social Maritime peut par exemple conseiller pour le dépôt d'un dossier de surendettement qui permet la protection de la Banque de France par l'arrêt des poursuites des créanciers.



Encourager l'accès au logement pour pallier les difficultés d'accès à l'emploi

L'**accès au logement peut être un frein important à l'accès à l'emploi**, notamment sur les zones littorales et balnéaires.

Cette problématique peut compromettre certains recrutements, particulièrement pour les travailleurs saisonniers du secteur des transports de passagers. En partenariat avec plusieurs acteurs locaux ou nationaux, le SSM peut accompagner les marins dans leurs démarches.

Exemple de situation

Une femme marin salariée se trouve en situation de séparation conjugale et va vivre seule avec ses jeunes enfants à charge sans soutien familial. Elle se retrouve dans l'impossibilité de naviguer. Elle sollicite une rupture conventionnelle et souhaite une reconversion professionnelle. Le SSM l'accompagne tout au long de son projet : ouverture de droits, procédure de séparation, recherche de mode de garde, et orientation pour envisager un parcours de reconversion.

La médiation en cas de conflit entre l'employeur et le salarié

Le SSM peut être sollicité en cas de conflit entre un employeur et un salarié. Notre rôle est alors d'**informer les deux parties des démarches possibles** en lien avec les centres de gestion et/ou l'administration maritime qui sont souvent des partenaires nécessaires dans le processus de conciliation. Lorsqu'un travail de liaison et d'information n'aboutit pas à une résolution amiable du problème des demandes de conciliation sont déposées auprès des DDTM.

Exemple de situation

Des permanences à bord ont été organisées en partenariat avec Action Logement afin de mieux faire connaître aux salariés les différents dispositifs existants en matière d'accession au logement.

Ce type d'intervention a notamment permis à un officier de découvrir le dispositif « Louer pour l'emploi » permettant à Action Logement de gérer la location d'un bien immobilier visant à le louer à un salarié.

Informier et orienter en matière de droit du travail

Nous sommes régulièrement sollicités par les marins ou les armateurs en matière de droit du travail.

À ce titre, le Service Social Maritime **accompagne et oriente sur des thématiques** telles que les :

- Contrats de travail ;
- Plans sociaux économiques ;
- Ruptures conventionnelles ;
- Démarches France Travail ;
- Comptes Personnels de Formation ;
- Cotisations et droits sur les différentes pensions ENIM ;
- Prévoyances ;
- Conditions d'emploi des marins étrangers ;
- etc.

Exemple de situation

Suite à un licenciement, un marin n'a pas retrouvé d'autre embarquement. Il se trouve sans ressources, avec de multiples problématiques. Le Service Social Maritime a procédé au repérage des personnes ressources, accompagné ce marin vers une procédure d'inaptitude définitive au travail et à l'ouverture d'un droit à la PRA (pension de retraite anticipée). Les problématiques ont été accompagnées par la famille en partenariat avec le Service Social Maritime.

Réagir en cas d'arrêt de travail

Un arrêt de travail induit par répercussion des difficultés importantes sur d'autres sphères que la santé. La famille, le budget, l'estime de soi sont souvent impactés.

Une prise en charge globale de la situation par le SSM permet de mettre en place un accompagnement adapté plus large que la simple problématique de la santé. Pendant l'arrêt maladie, si une reprise de poste n'est pas envisageable, le SSM reste mobilisé pour orienter le marin sur des alternatives professionnelles tout en l'accompagnant dans les différentes procédures à suivre.

Les échanges essentiels dans le cadre des cellules PDP

Dans le cadre d'un arrêt maladie de longue durée, **un travail de partenariat étroit est nécessaire avec les médecins conseils de l'ENIM et du SSGM**. Afin de renforcer ces liens, les cellules de Prévention de la Désinsertion Professionnelle se réunissent tous les deux mois sur 11 territoires (cf. page 32).

Le SSM disposant des informations concernant la situation sociale des assurés, son rôle est alors de donner de la visibilité aux professionnels de santé sur les problématiques périphériques que le marin peut rencontrer (divorce lié à la maladie, garde des enfants, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé en cours, etc.)

Le **partage des informations lors des cellules PDP et l'éclairage croisé des trois partenaires apporte une visibilité sur les différentes possibilités et leurs conséquences pour le marin.**

Lorsque l'inaptitude s'envisage

Lorsque l'inaptitude est prononcée, elle est un réel virage professionnel et personnel, souvent synonyme d'une perte d'identité maritime. Le marin se trouve alors démuné pour **envisager une reconversion à un poste adapté ou à terre.**

Dans le cadre d'un arrêt de travail, **l'accompagnement du SSM prépare le marin à la possibilité d'une cessation d'activité** à la suite d'une inaptitude à la navigation et l'informe du rôle de la Commission Médicale Maritime (CMM).

Exemple de situation

Un marin au commerce est en arrêt accident du travail depuis un an. Celui-ci a engagé une procédure d'inaptitude et souhaite être indemnisé en AT. Pour cela, il a déposé une demande de pension d'invalidité accident.

Il a obtenu une inaptitude provisoire, le médecin des gens de mer ayant jugé qu'il n'était pas apte à la reprise de son activité. Il est ensuite passé en Commission Médical Maritime (CMM) avant un licenciement pour inaptitude et la constitution d'un dossier de retraite.

L'ensemble de ces démarches a nécessité un accompagnement social sur le long terme de la part du Service Social Maritime, ainsi qu'un soutien psychologique tout au long des différentes procédures.

Exemple de situation

Un marin pêcheur exerçant depuis 36 ans, en arrêt à cause d'un accident de travail maritime (ATM) se questionne depuis le début de son arrêt sur son avenir professionnel en mer ou à terre. Il est angoissé par les incertitudes liées à sa condition physique et sur un possible nouvel emploi.

Ce marin a accepté l'accompagnement RAME GO proposé par le Service Social Maritime. Après plusieurs entretiens avec un Conseiller en Insertion Professionnelle (CIP), il s'est orienté vers un module ARPIJ où il a créé des liens, lui permettant de réaliser des stages dont un de chauffeur-livreur. Il a pu être rassuré sur ses compétences. Il a donc recherché un emploi direct à terre.

Le cas spécifique de la reconversion professionnelle

En cas d'inaptitude et en fonction des souhaits des marins, nous pouvons les **accompagner et les orienter vers des partenaires de l'insertion professionnelle** (CEP, CIP) tout en continuant à **l'accompagner sur les freins périphériques à l'emploi**. Conjointement, nous soutenons le marin à chaque étape afin de lui permettre de **valoriser ses compétences, de définir son projet professionnel et les différents objectifs pour y arriver** (formation, financement, bilan de compétences, etc.).

En fonction des situations, nous pouvons solliciter différents partenaires dont les conseillers en insertion professionnelle du SSM financé par le Comité National des Pêches et des Élevages Marins dans le cadre du projet RAMEGO.

Reconnaissance du handicap et accès aux pensions d'invalidité pour préparer sa vie à terre

En cas de situation de handicap, le Service Social Maritime accompagne le marin afin d'obtenir la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Cette reconnaissance ouvre **l'accès à un accompagnement spécifique dans le cadre d'une Orientation Professionnelle** pour construire un projet adapté à sa nouvelle situation.

Parallèlement, et en fonction des pathologies, le Service Social Maritime **accompagne le marin dans l'ouverture de ses droits ENIM :**

- Pension d'Invalidité Maladie (PIM) ;
- Pension d'Invalidité Maladie Professionnelle (PIMP) ;
- Pension d'Invalidité Accident (PIA).

En fonction de son parcours en mer, le marin peut également choisir de faire valoir ses droits à la retraite au titre de l'Assurance Vieillesse des Marins, également versée par l'ENIM.

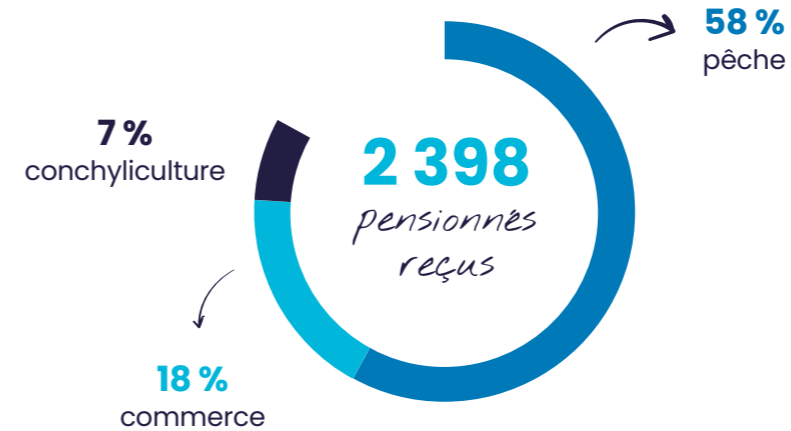
03

Le bilan de l'activité

Accompagner les pensionnés



Le secteur de la pêche est sureprésenté du fait des salaires forfaitaires et des plus faibles catégories.



Le pensionné

Le « profil type » du pensionné qui sollicite le Service Social Maritime est âgé de plus de 75 ans, veuve pour les femmes, marié pour les hommes, dont les ressources sont principalement les pensions ENIM.

Leurs deux préoccupations majeures sont logiquement le budget et la santé, souvent étroitement liées.

28% de notre activité

Domaines d'intervention



40% Financier



34% Santé



11% Famille



11% Logement



4% Travail



0% Formation

Aider à la préparation de la retraite

Nourrir la réflexion



Sur de nombreux territoires, et depuis plusieurs années, nous notons une augmentation significative des demandes liées à la fin de carrière. Par exemple, en Vendée, le nombre des sollicitations que ce soit pour une aide à la réflexion ou un appui concret pour finaliser un dossier de retraite, a augmenté de 41%.

Cette augmentation des sollicitations concernant une éventuelle demande de retraite à venir, s'explique par un contexte multifactoriel :

- Les **réformes successives des retraites** et les inquiétudes qu'elles ont entraînées ;
- Le climat d'incertitude face aux **évolutions économiques, administratives, écologiques et techniques** ressentis par les marins actifs ;
- La pyramide des âges confirme qu'**une part importante de marins approche les 55 ans** ;
- Les problématiques de santé rencontrées par les professionnels au cours de leur carrière.

Les professionnels de la mer se rapprochent du Service Social Maritime afin de bénéficier d'un **accompagnement complémentaire** aux demandes adressées directement à l'ENIM pour une évaluation de leurs pensions ou des informations indispensables à l'instruction de leur demande.

Le Service Social Maritime les accompagne sur leurs éventuelles questions périphériques :

- **Pourquoi** arrêter son activité ?
- **Quand** prendre sa décision ?
- Quelles vont être **les conséquences** pour soi, sa famille et ses collègues ?

Des actions collectives pour mieux anticiper

Afin de répondre aux besoins de leurs salariés, le Service Social Maritime est sollicité par des entreprises ou des organisations professionnelles pour mener des actions collectives sur la thématique du départ à la retraite, en collaboration avec les acteurs de terrain de l'ENIM.

Le Service Social Maritime peut également intervenir auprès des chefs d'entreprise sur des questions de transmission d'exploitations conchylicoles afin de les informer et anticiper leur départ à la retraite.

Exemple de situation



Cette année, à la demande du CRC 17, l'équipe du SSM a collaboré à la construction et au montage d'une action collective sur la thématique de la préparation à la retraite et la transmission des entreprises conchylicoles. En effet, sur 800 adhérents du CRC 17, 180 ont plus de 55 ans et 250 plus de 50 ans.

En juin, une réunion préparatoire a eu lieu avec les partenaires identifiés : Notaire, SSM, ENIM, MSA, URSSAF, DDTM, afin de déterminer les modalités d'intervention collective pour des présentations croisées suivies de temps d'échanges individuels avec l'ensemble des acteurs pouvant intervenir dans un processus de départ à la retraite.

Dans cette même dynamique, le poste de Brest a mené une action à la demande de l'armement GENAVIR en collaboration avec l'ENIM avec la mise en place d'une réunion d'information à destination des marins salariés, âgés de plus de 44 ans.

L'intervention retraite a regroupé un total de 9 marins, dont 7 en présentiel et 2 en visioconférence, pour permettre aux marins habitants hors Finistère d'y assister.



Répondre aux besoins des futurs pensionnés aux carrières internationales

Certaines situations complexes nécessitent un accompagnement spécifique. À Ciboure, de nombreux marins de nationalité étrangère, affiliés ENIM, peuvent avoir des **demandes de retraite liées à des carrières maritimes dans plusieurs pays** (comme l'Espagne ou le Portugal).

Pour répondre à leurs questions, et mieux appréhender les spécificités législatives de chaque pays, la travailleuse sociale a rencontré un agent de l'Instituto Social de la Marina, l'équivalent espagnol de l'ENIM.

Lorsque ces marins ne maîtrisent peu ou pas le français, nous **concevons des supports de communication adaptés dans leur langue maternelle pour faciliter leurs démarches**. Ces outils sont également mis à disposition de nos partenaires maritimes qui peuvent être confrontés aux mêmes problématiques.



Exemple de situation



Un marin étranger à la pêche, de 61 ans, rencontrant de fortes problématiques de lecture et d'écriture, a sollicité le SSM. À la suite d'un accident de travail, et au moment de son passage en pension de retraite, nous avons constaté qu'il avait moins de mois validés que ce qu'il avait réellement embarqué. En lien avec les services des pensions de l'ENIM, nous avons aidé ce marin à remplir ses demandes de reconstitution de carrière et de temps de navigation. Nous avons également fait le lien avec le médecin conseil de l'ENIM pour éviter une éventuelle rupture de droits.

Soutenir le deuil du métier

Outre le fait d'apporter le soutien à la réflexion nécessaire à la prise de décision, le Service Social Maritime **accompagne les marins dans un processus de deuil du métier**. Le passage à la retraite représente une transition majeure de la vie. Il implique autant une modification importante des droits sociaux, du statut, des ressources, qu'une transformation de l'être dans son identité. Le passage à la retraite est un moment phare et possiblement un point de bascule. Le but est de proposer un accompagnement en amont et d'anticiper au mieux toutes les questions et besoins de nos bénéficiaires.

Quitter son statut de marin, c'est risquer de **perdre son identité sociale**. Ce processus de **deuil de son statut d'actif est indispensable pour permettre de s'engager sereinement dans cette nouvelle phase de vie**.

Parfois, le départ à la retraite est subi et souvent violent.

Quand une inaptitude à la navigation fait suite à un problème de santé, la situation peut être particulièrement éprouvante. Cette réalité médicale, parfois brutale, peut être vécue comme une épreuve dont la **meilleure issue est l'ouverture de droits à pension**.

Ce travail de deuil du métier est d'autant plus nécessaire pour pouvoir se projeter dans cette nouvelle réalité.

Accompagner durant la retraite

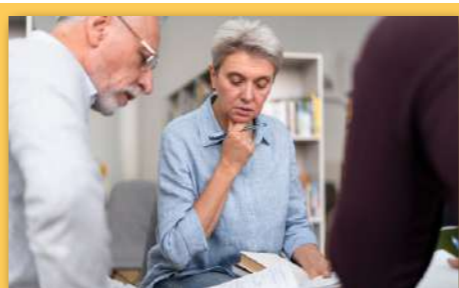
L'année 2024 marque une recrudescence des difficultés financières pour les pensionnés ENIM qui ont souvent des petites pensions, notamment à la pêche.

À Marseille, les pensionnés accompagnés par le SSM dans le cadre de la demande d'aide à la précarité énergétique sont principalement des bénéficiaires de l'ASPA.

L'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées appelée également le « minimum vieillesse » qui s'élève à 1 034€ par mois pour une personne seule. L'ENIM transmet régulièrement le fichier des pensionnés bénéficiaires de l'ASPA au SSM, afin que les travailleurs sociaux puissent se mettre à disposition de ce public susceptible de rencontrer davantage de difficultés.

Au cours de cette période de la vie, des problèmes de santé et une perte d'autonomie peuvent survenir, poussant les ressortissants ENIM à interpellier le Service Social Maritime sur :

- La méconnaissance des dispositifs ;
- La difficulté de compréhension des démarches à effectuer ;
- Les difficultés à se déplacer ;
- L'isolement ;
- L'illectronisme.



Ces accompagnements nécessitent souvent un **déplacement au domicile** afin d'accompagner et soutenir les pensionnés dans l'ensemble de leurs démarches. Si ces interventions ont souvent comme premiers objectifs d'expliquer, informer et orienter vers les acteurs appropriés, elles permettent également de **favoriser le lien social** et **combattre l'isolement**.

52%

des pensionnés
accompagnés
ont plus de
75 ans

Favoriser le maintien à domicile

Face à la perte d'autonomie physique ou cognitive, le Service Social Maritime oriente les pensionnés ou leur famille vers les dispositifs d'aide à domicile, si besoin, leur explique comment faire valoir leurs droits et éventuellement sollicite des aides financières pour leur permettre de bénéficier des interventions dont ils ont besoin pour rester à domicile.



Depuis quelques années, nous sommes confrontés au manque de disponibilité des services d'aide à domicile, ces organismes se heurtant à un manque de personnel.

Toujours dans le souci de **favoriser le maintien à domicile des pensionnés vieillissants, nous intervenons également sur des problématiques d'amélioration de l'habitat.**

En effet, des aides spécifiques sont sollicitables. L'ENIM a d'ailleurs conventionné avec plusieurs partenaires locaux, comme par exemple l'association SOLIHA.

Les postes du Service Social Maritime sont régulièrement sollicités par les pensionnés ou leurs aidants concernant des aides pour :

- Le financement de travaux liés au réaménagement ou à l'accessibilité ;
- L'adaptation du domicile ;
- La rénovation énergétique.

Quelques situations particulièrement complexes peuvent amener le Service Social Maritime à devoir effectuer un signalement auprès des autorités compétentes suite à des visites à domicile révélant des situations de grande précarité.

Afin d'identifier les personnes âgées les plus fragilisées, **nous sommes régulièrement en lien avec les fédérations locales et nationales de pensionnés de la Marine qui sont des relais importants d'information** et qui peuvent nous orienter des personnes isolées qui rencontreraient des difficultés à rester dans leur logement.

L'importance des relais de proximité

Afin de remplir nos missions d'informations et de prévention auprès des pensionnés de l'ENIM, il est indispensable d'**entretenir un réseau partenarial de proximité**. En effet, bien connaître les acteurs locaux qui interviennent auprès des populations vieillissantes nous permet de **proposer des réponses rapides et adaptées aux besoins**.

Ainsi, nous rencontrons régulièrement sur l'ensemble du littoral :

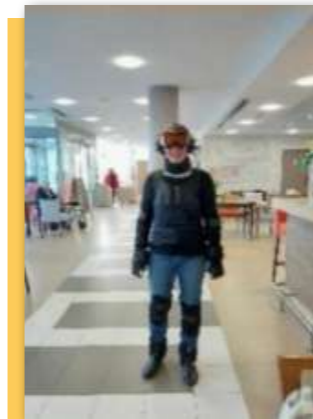
- Les CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ;
- Les CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) ;
- Les dispositifs d'accompagnement des parcours complexes ;
- Les services d'Aides à domiciles.

C'est dans cette logique de proximité que l'ENIM a conventionné avec les **ASEPT** (Association de Santé Éducation et de Prévention sur les Territoires) afin de proposer des actions de prévention sur le « **bien-vieillir** » en collaboration avec d'autres régimes sociaux (CARSAT, MSA, etc.).

Le Service Social Maritime **intervient sur les territoires concernés en relayant l'information auprès des pensionnés** et en participant aux différentes actions (ateliers mémoire, représentation théâtrale, etc.). Ces participations permettent de créer du lien avec les pensionnés qui n'auraient pas osé y participer ou qui peuvent se sentir isolés.

Localement, nous essayons également de créer des partenariats privilégiés avec **France Service**.

En effet, face à la multiplication des démarches dématérialisées, des pensionnés se retrouvent en difficulté pour effectuer des démarches administratives courantes, avec l'appui du Service Social Maritime et des services de l'ENIM.



Exemple de situation

En Loire-Atlantique, les travailleurs sociaux de La Turballe ont, entre autres rencontres partenariales, répondu à l'invitation de la Résidence seniors « Domitys » de Saint Nazaire sur la thématique de la maladie de Parkinson.

Ce fut l'occasion d'expérimenter entre professionnels de différents organismes, des simulateurs de vieillissement. Outre le fait de développer nos connaissances techniques sur les pathologies, ces rencontres permettent de faciliter les échanges partenaires et la visibilité du SSM sur son territoire.

Les perspectives du Directeur

J'ai souvent entendu en 2024 : « Le SSM, c'est un des derniers services où on peut appeler, avoir une personne au téléphone, et prendre un rendez-vous en physique rapidement quand on en a besoin ».



Depuis 17 ans maintenant, notre association s'attache à répondre aux problématiques des marins, de leurs familles, des pensionnés et des entreprises avec un souci **de disponibilité et de proximité géographique** mais aussi en répondant autant que possible aux **évolutions sociétales** qui viennent impacter le quotidien de tout un chacun.

Le monde maritime est en mouvement permanent et notre implantation sur l'ensemble du littoral national couplée à notre statut associatif nous donne l'agilité nécessaire pour pouvoir répondre rapidement et efficacement aux diverses sollicitations de nos partenaires.

La crise conchylicole, la fermeture de la pêche pendant un mois dans le Golfe de Gascogne, les demandes de nouvelles permanences embarquées à bord des navires, l'accompagnement de salariés sédentaires de diverses compagnies maritimes ou encore la prise en charge de l'instruction des bourses des étudiants français de l'Ecole d'Anvers **sont autant de paramètres et de nouveaux projets qui sont venus ponctuer notre année 2024.**

C'est pour continuer de répondre au mieux à toutes ces sollicitations que nous avons amorcé depuis quelques années déjà un certain nombre de **chantiers structurants** qui permettront demain de **continuer à œuvrer au service des populations maritimes** et de répondre aux difficultés qu'elles peuvent rencontrer.

- Côté travail social, nous savons d'ores et déjà que la prévention des addictions, la prévention de la désinsertion professionnelle ou la lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles seront au programme de 2025, mais que d'autres problématiques émergeront certainement.
- Côté organisation interne, la finalisation de la nouvelle organisation du siège, le déploiement de nouveaux outils d'action sociale, des déménagements à venir ou encore la simplification de nos processus d'administration interne nous permettront de continuer à évoluer et à améliorer nos réponses.

2025 sera la continuité de 2024, jusqu'à une nouvelle sollicitation d'un de nos partenaires à laquelle toutes les équipes du SSM s'attacheront à y répondre de la meilleure des manières possibles.

Rémi Pain

Directeur du Service Social Maritime



N'hésitez pas à suivre notre
actualité sur les réseaux sociaux



Rapport d'activité 2024 - Service Social Maritime
Siège Social, 2 rue Bertrand Geslin 44000 Nantes

Réalisation
Service communication SSM

Impression
CAF de Loire Atlantique, service reprographie

Crédits photos
Istock - Unsplash - Freepix

Illustration
Gwendal Briec, Illustrateur

Le présent support est un simple support d'information, il n'a pas de
valeur juridique et ne saurait engager la responsabilité du SSM



VOTRE SERVICE SOCIAL MARITIME
Tout au long de la vie

Pour plus d'informations rendez-vous sur :

ssm-mer.fr

02 40 71 01 50 - info@ssm-mer.fr